



LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE NOMME LES MEMBRES DU NOUVEL EXECUTIF

les nouveaux ministres connus

Page 5

ISSN : 1112-7449

MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 1666 | Mercredi 5 septembre 2012 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com



DÉPLACEMENT AU MAROC DE L'ÉQUIPE NATIONALE
10 joueurs locaux seront du voyage

Page 17

ELECTIONS LOCALES ET RÉVISION DE LA CONSTITUTION

La délicate mission de Sellal



Page 3

BOUMERDÈS, LUTTE ANTITERRORISTE

LES MAQUIS SOUS PRESSION

Page 5

LES MÉHARIS SE MOBILISENT CONTRE LE MUJAO

L'EXÉCUTION DU VICE-CONSUL SOULÈVE L'IRE DES TOUAREGS

Page 5



VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME AU SAHARA OCCIDENTAL

LE CENTRE ROBERT-KENNEDY FUSTIGE LE MAROC

Page 24



100.000

Syriens ont trouvé refuge dans les pays voisins de la Syrie au mois d'août dernier, a indiqué le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).

23

voleurs de bétail ont été tués dans la nuit de dimanche à lundi à Emanombo, près de Fort Dauphin, dans le sud de Madagascar portant à 100 le nombre de morts en 2 jours liés à ce trafic, a indiqué la Gendarmerie nationale.

42

personnes au moins ont trouvé la mort mardi dans un accident de la route survenu lorsqu'un autocar a chuté dans un ravin dans le sud du Maroc, a-t-on indiqué de source locale.

La difficile protection des mineurs et groupes vulnérables

Un atelier sur la protection des mineurs et groupes vulnérables sera organisé jeudi à Oran, a annoncé lundi la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme (CNCPPDH). Cette rencontre technique s'inscrit dans le cadre du Programme thématique de coopération avec les pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile soutenu par l'Union européenne, notamment le projet "Algérie : renforcer la protection des migrants et les capacités de gestion des flux migratoires" réalisé dans le cadre de la coopération entre la CNCPPDH partie algérienne et le Conseil italien pour les réfugiés (CIR) et l'Union des juristes italiens pour les droits de l'Homme (UFTDU). Elle a pour objectif de renforcer la compréhension et les capacités de gestion de la protection des mineurs et groupes vulnérables conformément aux standards internationaux. L'atelier, auquel prendront part des experts dans le domaine, abordera des thèmes liés notamment aux axes : "Mineurs victimes de violence et du trafic et autres catégories vulnérables dans le droit international" et "Protection des réfugiés mineurs dans le code pénal

Algérien". Les participants traiteront également des procédures d'accueil des réfugiés en matière de protection sociale ainsi que la promotion et la protection des mineurs réfugiés en milieu urbain



Journée d'études sur "le service public" dans les médias



Le concept de "service public" dans les médias audiovisuels a été, lundi à Alger, au centre d'une journée d'études organisée par la Radio algérienne en collaboration avec la radio BBC. Des représentants de médias allemands, britanniques, espagnols, français et tunisiens ont passé en revue

dans leurs interventions les expériences de leurs pays dans le domaine médiatique soulignant la nécessité "de faire la différence entre service public et service gouvernemental". Les représentants de radio France Inter, Sandrine Mercier, de la radio espagnole Radio nacional de Espana, Diego Armario Lopez et de la Télévision tunisienne Radhia Saidi ont été unanimes à affirmer que le service public devrait répondre aux aspirations des auditeurs et des téléspectateurs.

Le service public exige "le respect" de ces citoyens et de l'éthique et la présentation d'"une matière médiatique équilibrée, neutre et objective qui respecte les spécificités". De son côté, le responsable du projet Media Action de la BBC, Jean Michel Duffrene a affirmé que cette journée d'études intervient dans le cadre du programme de formation tracé par la Radio algérienne au profit de ses cadres en collaboration avec la BBC et qui vise à "initier la Radio algérienne à la concurrence à la lumière de la dynamique qui caractérise la scène médiatique" de plus en plus ouverte au secteur privé de l'audiovisuel. Cette journée d'études à laquelle ont pris part des journalistes et cadres de la Radio algérienne a été marquée par de riches débats et interventions.

Des hommes d'affaires thaïlandais en visite à Jijel

Une délégation d'hommes d'affaires thaïlandais s'est rendue mardi à Jijel pour une visite d'information et de prospection des opportunités d'investissement et de partenariat dans cette région. Conduite par la présidente du Conseil d'investissement thaïlandais, Wassana Mitatano, cette délégation qui comprend également des représentants du ministère algérien de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement, s'est notamment rendue au port de Djendjen et sur le site de Bellara, d'une superficie de 523 hectares, conçu en tant que future zone industrielle régionale intégrée. Les hôtes de la wilaya ont reçu des explications et des informations sur les potentialités et les opportunités offertes par la région de Jijel qui dispose d'infrastructures structurantes réalisées au cours des années 90, ainsi que des projets de développement socio-économique concrétisés ou en cours de réalisation. La délégation thaïlandaise a également reçu un exposé sur la future pénétrante autoroutière devant relier le port de Djendjen à l'autoroute Est-Ouest, sur 100 km, jusqu'à la limite de la wilaya de Sétif. Une

infrastructure de base prévue dans le cadre d'un important programme d'aménagement du territoire décidé par les pouvoirs publics.

D
I
X
I
T

Mourad Medelci :

« Il n'y avait pas d'informations supplémentaires concernant l'authenticité de l'information rapportée par certains sites électroniques sur le communiqué annonçant l'exécution du fonctionnaire consulaire algérien Tahar Touati, retenu en otage dans le nord du Mali avec d'autres fonctionnaires. Après les informations que nous avons recueillies et diffusées à l'opinion publique algérienne et internationale, nous ne possédons pas d'informations supplémentaires à ce sujet. »

Licencié pour 10 centimes

Pour avoir dérobé dix malheureux centimes à une laverie il y a presque un demi-siècle, un salarié d'une banque américaine a été licencié.

A 68 ans, Richard Eggers s'est retrouvé au chômage du jour au lendemain pour une fraude anecdotique vieille de 49 ans. Décrits par Slate, les faits qui lui sont reprochés datent de 1963, à l'époque où l'homme n'a alors qu'une vingtaine d'années. Cet Américain, qui doit maintenant regretter jours et nuits cette erreur de jeunesse, a eu le malheur de remplacer une pièce de dix centimes par un morceau de carton, dans une laverie automatique.

"C'est une loi à laquelle on doit obéir"

Employé de la banque Wells Fargo dans l'Iowa depuis sept ans, l'homme a été licencié au mois de juillet dernier à cause d'une loi fédérale qui explique qu'une banque doit protéger ses clients de salariés malhonnêtes. Une fois les casiers judiciaires de chacun épluchés, la banque s'est rendu compte du petit impair de Richard Eggers. Il a été renvoyé sur le champ. "C'est gênant, mais c'est une loi à laquelle on doit obéir. Nous avons la responsabilité d'éviter d'employer ou de continuer à employer quelqu'un dont nous savons qu'il a un casier judiciaire", explique une source proche de la banque, relayée par Slate. Désarmé, le vétéran de 68 ans s'est expliqué à la chaîne ABC5. Il estime notamment que ladite loi ne concerne que les cadres. "Là où je travaille, nous n'avons pas suffisamment d'autorité et nous ne prenons pas de décisions financières qui feraient une vraie différence", se défend-t-il. Une enquête a été ouverte. Cependant, l'histoire ne devrait pas en rester là. Chuck Grassley, sénateur de l'Iowa s'est emparé de l'affaire et a ouvert une enquête.

Il crée le «show» en tentant de rattraper une balle

Alors qu'il essayait de rattraper une balle lancée à pleine vitesse à travers le stade, ce spectateur d'un match de football au Mexique s'est curieusement vauté. Parfois, il ne fait pas bon être supporter de foot. S'il n'y a pas de bagarre dans les tribunes, il peut quand même y avoir des chutes... Et une nouvelle fois, ce trop fervent supporter va s'illustrer, par sa maladresse lors de ce match comptant pour le championnat mexicain... Si la tentative avortée de récupérer le ballon est en elle-même drôle, la chute qui la suit est elle aussi plutôt loufoque. L'homme tombe raide comme un piquet, et ne prend pas soin d'utiliser ses mains pour se rattraper. Il s'effondre misérablement et tombe la tête la première, face contre terre.

La séquence filmée par la caméra du stade mexicain, où se déroulait un match de football de 1^{re} division, tournait alors en boucle sur les écrans. De quoi voir précisément, comment le visage du pauvre homme s'aplatit doucement... Ses voisins quant à eux, bien loin de s'inquiéter pour lui, se gaussent de la situation...

ELECTIONS LOCALES ET RÉVISION DE LA CONSTITUTION

Les deux chantiers prioritaires sur l'agenda de Sellal

Aussitôt nommé Premier ministre par le président de la République, Abdelmalek Sellal s'est investi dans sa nouvelle fonction. La passation des pouvoirs entre le nouveau Premier ministre et le désormais ex-Premier ministre, Ahmed Ouyahia s'est faite hier. Dans une déclaration à la presse à l'issue de la cérémonie de passation de pouvoirs, Abdelmalek Sellal a souligné qu'il « ne ménagera aucun effort » avec les membres de l'exécutif pour qu'il soit, a-t-il dit, « à la hauteur de cette confiance ». Il a ajouté dans le même contexte « qu'il y a une feuille de route pour poursuivre les tâches de développement que doit connaître l'Algérie notamment pour ce qui est des réformes » citant particulièrement les prochaines élections locales et la révision de la Constitution.

PAR SADEK BELHOCINE

Ces deux événements, constituent à ne pas en douter dans l'immédiat les deux chantiers prioritaires du Premier ministre. Si la date de la tenue de la première échéance est connue, le 29 novembre prochain, il n'en est pas de même pour le chantier de la révision de la Constitution. Toutefois, elle est programmée au cours de l'actuelle législature qui a démarré ce lundi. Les deux chambres (le Conseil de la nation et l'APN) qui ont repris leurs travaux à l'occasion de la session d'automne ce lundi seront destinataires d'une copie revue et amendée de la Constitution. Aucune précision quant aux amendements à apporter à la Constitution algérienne. Cependant les grands contours sont à chercher dans le discours du président de la République Abdelaziz Bouteflika prononcé le 15 avril dernier dans lequel il avait exprimé son vœu de soumettre à l'approbation du peuple plusieurs amendements

dans la loi fondamentale de l'Algérie à l'effet de consacrer plus de démocratie dans le fonctionnement des institutions de la République. Pour rappel, au printemps 2011, des consultations politiques ont été menées par la Commission dirigée par le président du Sénat, Abdelkader Bensalah. Elle était chargée par le président Abdelaziz Bouteflika de recueillir les avis, les idées et les propositions des uns et des autres sur l'ensemble des réformes, notamment la révision de la Constitution, dont le rapport final lui a été transmis. Depuis, lundi, on en sait un peu plus sur le projet de révision de la Constitution. Si l'on en croit Mohamed Larbi Ould Khelifa, le tout nouveau, président de l'Assemblée populaire nationale, repris par l'APS, l'enjeu majeur concerne la révision de la « Constitution du pays qui sera adaptée aux exigences de l'étape actuelle et de la modernisation des modes de gouvernance à la lumière des développements substantiels qu'a connus le pays sur les plans

politique et socio-économique ». L'enjeu reste de déterminer définitivement la nature du régime algérien. Les débats agitent l'ensemble de la classe politique. Il semble que deux versions seraient actuellement en phase de préparation. Elles diffèrent sur la définition de la nature du régime politique : présidentiel ou semi-présidentiel. Dans le premier cas, le chef de l'État dispose de plus larges prérogatives, tout en étant secondé par un vice-président. La seconde mouture renforce le rôle du Chef du gouvernement, qui devra nécessairement être issu de la majorité parlementaire, un mécanisme qui n'existe pas actuellement puisque la désignation du Premier ministre et de son équipe est du ressort exclusif du Président. Ce qui n'est pas l'avis du Mouvement de la société pour la paix (MSP). Son président, Bouguerra Soltani, a appelé récemment à une révision globale de la Constitution pour garantir une transition « claire » vers un régime parlementaire. Soulignant qu'« il est de l'intérêt national, dans un contexte marqué par des mutations accélérées dans le monde arabe, de procéder à une révision globale de la Constitution qui prenne en compte quatre revendications essentielles ». L'autre rendez-vous important qui attend l'équipe de Sellal, sont les élections locales. Ces élections mèneront au renouvellement de 1.541 APC (Assemblées populaires communales) ainsi qu'à l'élargissement des 48 APW (Assemblées populaires de wilayas). Ces



élections sont très importantes pour le pays puisqu'elles mèneront au renouvellement des deux tiers des sièges du Conseil de la nation. Ces deux tiers sont renouvelés en fonction du vote des élus locaux. S. B.

LA NOMINATION ET LES MISSIONS DU PREMIER MINISTRE

Ce que prévoit la Constitution

La nomination d'Abdelmalek Sellal au poste de Premier ministre par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, intervient conformément à l'article 77, alinéa 5 de la constitution. "Le président de la République nomme le Premier ministre et met fin à ses fonctions", stipule la constitution, qui évoque tous les pouvoirs qu'elle confère au chef de l'Etat. "Conformément aux dispositions de l'article 77.5 de la Constitution, Monsieur Abdelaziz Bouteflika, président de la République, a mis fin ce jour (lundi) aux fonctions du Premier ministre Monsieur Ahmed Ouyahia, qui lui a présenté la démission du gouvernement", avait indiqué un communiqué de la présidence de la République. En outre, le même article énonce dans son alinéa 6 que "sous réserve des dispositions de l'article 87 de la Constitution, le président de la République peut déléguer une partie de ses prérogatives au Premier ministre à l'effet de présider les réunions du gouvernement". "Le chef de l'Etat peut également nommer un ou plusieurs vice-premiers ministres afin d'assister le Premier ministre dans l'exercice de ses fonctions et mettre fin à leurs fonctions", lit-on également dans l'alinéa 7 de l'article 77 de la Constitution. Par ailleurs, l'article 79 de la Constitution stipule que "le président de la République nomme les membres du gouvernement après consultation du Premier ministre". "Le Premier ministre met en œuvre le programme du président de la République et coordonne, à cet effet, l'action du gouvernement", indique le même article dans un autre paragraphe, ajoutant, en outre que "le Premier ministre arrête son plan d'action en vue de son exécution et le présente en Conseil des ministres". Aussi, l'article 80 du texte fondamental stipule que "le Premier ministre soumet son plan d'action à l'approbation de l'Assemblée populaire nationale. Celle-ci ouvre à cet effet un débat général".

Le même article indique que "le Premier ministre peut adapter ce plan d'action, à la lumière de ce débat, en concertation avec le président de la République", ajoutant, en outre, que "le Premier ministre présente au Conseil de la Nation une communication sur son plan d'action tel qu'approuvé par l'Assemblée populaire Nationale. Le Conseil de la Nation peut émettre une résolution".

Dans ce contexte, l'article 81 de la Constitution, indique "qu'en cas de non

approbation de son plan d'action par l'Assemblée populaire Nationale, le Premier ministre présente la démission du gouvernement au Président de la République. Celui-ci nomme à nouveau un Premier ministre selon les mêmes modalités". Si l'approbation de l'Assemblée populaire nationale n'est pas obtenue lit-on dans l'article 82 de la Constitution, "l'Assemblée nationale est dissoute de plein droit". "Le gouvernement en place est maintenu pour gérer les affaires courantes, jusqu'à l'élection d'une nouvelle assemblée populaire Nationale qui doit intervenir dans un délai maximal de trois (3) mois". Quant à l'article 83 de la Constitution, il indique que "le Premier ministre exécute et coordonne le plan d'action adopté par l'Assemblée populaire nationale", alors que l'article 84 du texte fondamental souligne que "le gouvernement présente annuellement à l'Assemblée populaire Nationale, une déclaration de politique générale".

L'article ajoute que "la déclaration de politique générale donne lieu à débat sur l'action du gouvernement". Ce débat, est-il précisé, "peut s'achever par une résolution". Le même débat, lit-on également dans l'article 84, "peut donner lieu au dépôt d'une mention de censure par l'Assemblée populaire Nationale, conformément aux dispositions des articles 135, 136 et 137 (de la Constitution)". "Le Premier ministre peut demander à l'Assemblée populaire nationale un vote de confiance", ajoute l'article 84, précisant que "si la motion de confiance n'est pas votée, le Premier ministre présente la démission du gouvernement". Pour ce qui est de l'article 85, il précise qu'outre les pouvoirs que lui confère expressément d'autres dispositions de la Constitution, le Premier ministre exerce les attributions suivantes: "Il répartit les attributions entre les membres du gouvernement, dans le respect des dispositions constitutionnelles, il veille à l'exécution des lois et des règlements, il signe les décrets exécutifs, après approbation du président de la République et sans préjudice des dispositions des articles 77 et 78 (de la Constitution) et veille au bon fonctionnement de l'administration. Le Premier ministre peut présenter au président de la République la démission du gouvernement", lit-on, par ailleurs, dans l'article 86 du texte fondamental. S. B.

SOUS LA PLUME

Difficile mais pas impossible

PAR SORAYA HAKIM

Un communiqué à la fois étonnant, laconique et cinglant annonce la fin de mission pour Ahmed Ouyahia et intronise Abdelmalek Sellal au poste de Premier ministre. D'autant plus étonnant qu'il annonce qu'il a été mis fin aux fonctions de Ahmed Ouyahia en même temps que ce dernier présentait sa démission, laconique par la teneur du communiqué et cinglant parce qu'il a pris de court plus d'un qui ne croyait plus au changement tant de fois prédit. C'est fait, le Président a porté son choix sur celui qui a été son président de campagne pour au moins deux de ses mandats et

treize ans à la tête de portefeuilles ministériels. En clair, son homme de confiance qui est en fait un homme du sérail. Ces deux attributs sont loin de le confiner dans l'homme du changement qu'attendent les Algériens mais à sa décharge, soulignons-le, Sellal de tempérament sympa et sans casquette politique fera l'économie des clivages politiques et puis en temps que ministre des Ressources en eau où il a eu à brasser des milliards, il n'a pas été éclaboussé par

des scandales financiers. Alléluia ! Si la nomination de Sellal met fin à quatre mois de suspense, celui-ci est quand même relancé avec la désignation des ministres de l'exécutif. Qui va partir, qui va rester ? Là n'est pas la question. De toutes les façons, pour concrétiser les projets en chantiers et appliquer les réformes du président de la République, on va encore une énième fois faire du neuf avec du

« Qui va partir, qui va rester ? Là n'est pas la question. De toutes les façons, pour concrétiser les projets en chantiers et appliquer les réformes du président de la République, on va encore une énième fois faire du neuf avec du vieux. »



convaincus qu'il s'agit d'un renforcement dans la continuité. Quoi qu'il en soit, le tout nouveau Premier ministre qui se dit être à la hauteur des défis imposés devra plancher sur les dossiers brûlants de la rentrée sociale qui a déjà annoncé la couleur, remettre de l'ordre dans les institutions et préparer la prochaine élection présidentielle aussi honnête que possible. Un pari difficile mais pas impossible.

S.H.

NOMINATION DE SELLAL AU POSTE DE PREMIER MINISTRE

Ce qu'en pensent les partis

A la nomination de Sellal au poste de Premier ministre, qui a rempacé Ahmed Ouyahia, les partis ont apprécié diversement le changement à la tête de l'exécutif. Le RND parle de prérogatives constitutionnelles du premier magistrat du pays. Le MSP quant à lui plaide pour le wait and see et la formation de Louisa Hanoune appelle à une composante de technocrates. D'autres formations politiques, comme le FNA, s'intéressent à la feuille de route du tout nouveau Premier ministre. Beaucoup de questions qui devraient trouver leurs réponses dans l'imminente composante du gouvernement avec laquelle il se dit confiant pour mener à bien sa mission

RÉACTIONS RECUEILLIES
PAR HANANE ESSAÏSI

RND : la nomination du Premier ministre relève des prérogatives du président de la République

Dans une déclaration de presse, diffusée hier, le bureau national du Rassemblement national démocratique a estimé que le changement gouvernemental relève des prérogatives constitutionnelles du premier magistrat du pays. Le président de la République est habilité à exercer ses prérogatives constitutionnelles en toute souveraineté, a-t-on ajouté.

Se référant à l'optique du RND, a-t-on expliqué, ce changement est l'aboutissement naturel des législatives du 10 mai dernier. Les cadres et militants du RND, lit-on dans ce communiqué, restent mobilisés pour servir la nation et le citoyen algérien, et veilleront au parachèvement du programme du président de la République, auquel, a-t-on rappelé, le RND a apporté son soutien lors de la dernière présidentielle.

MSP : il ne fera pas partie du gouvernement de Sellal

Commentant la nomination de l'ex-ministre de l'Hydraulique et des Ressources en eau, Abdelmalek Sellal, à la tête du gouvernement en remplacement d'Ahmed Ouyahia, le Mouvement pour la société et la paix (MSP) a estimé que ce changement tardait à être opéré, entraînant le pays dans une stagnation politique qui a duré plus de trois mois. Dans une déclaration faite au *Midi Libre*, le chargé de la communication du MSP, Farouk Serraj, a soutenu que le nouveau gouvernement devrait se pencher davantage sur la question de la réforme des statuts. Notre position est « claire » dans ce contexte, nous a-t-il déclaré, puisque, a-t-il ajouté, « à l'issue des élections législatives, le MSP a aussitôt appelé à la destitution du nouveau Parlement qui ne bénéficie d'aucune légitimité et la Constitution d'un gouvernement de l'entente nationale ». Bien que le changement ait été effectué sur la composante du gouvernement, le MSP dit ne pas être concerné par cette démarche et « la décision du conseil consultatif et du bureau national du MSP a bel et bien été maintenue », nous a indiqué le chargé de la communication. Sur la question du plan d'action, qu'adoptera le nouveau Premier ministre, le MSP plaide pour l'option du « wait and see ». « Nous attendons de voir quel programme apportera le nouveau premier ministre ». Néanmoins, a-t-il révélé, le MSP espère que le plan de travail du nouveau gouvernement, permettra de s'ouvrir davantage au dialogue avec la tranche politique sans discrimination aucune. Répondre aux préoccupations essentielles du front social demeure la seule issue pour sortir le pays de cette zone de turbulences, a-t-il affirmé.



Abdelmalek Sellal prêt à présider le nouveau gouvernement.

Ahd 54 : blanc bonnet, bonnet blanc

De son côté, le parti de l'opposition, Ahd 54 (génération 54) a estimé que cette nomination répond à un changement en faveur de la continuité du pouvoir actuel. « Nous espérons un véritable changement d'hommes », nous a déclaré le secrétaire général du parti et chargé de la communication, Belallou Tewfik. « Ahd 54 considère cette nomination de non-événement », a-t-il soutenu. En effet, ce même responsable politique a estimé que le plus urgent est de mettre en place un exécutif capable de garantir la transparence et l'intégrité des prochaines échéances électorales, estimant dans ce même sillage, que ceci ne peuvent se faire, si le nouveau gouvernement ne parvient pas à mettre sur pied un programme socio-économique à même de répondre aux préoccupations et revendications du front social. Il s'agit, selon Bellalou Tewfik, « de faire face à une assemblée populaire qui a perdu toute sa légitimité sociale. Le nouveau gouvernement doit apporter plus de garanties pour l'intégrité du prochain vote », a-t-il ajouté. Dans un autre sillage, ce chargé de la communication nous a indiqué que sa formation politique s'attèle en ce moment à la préparation de la prochaine démarche politique. « Les élections locales en vue nécessitent une parfaite mobilisation de tous les militants à travers les 1.541 communes afin de garantir le choix des meilleurs représentants du parti et une plus large représentativité de Ahd 54 au niveau local », a-t-il affirmé. C'est en ce sens, a-t-il signalé, que plusieurs rencontres régionales ont réuni les cadres dudit parti à travers les quatre coins du pays. « Notre directive est de porter le choix sur des candidats compétents et présentant des qualifications intellectuelles et disciplinaires exemplaires », a-t-il conclu.

PT : appel à la formation d'un gouvernement de technocrates

La porte-parole du Parti des travailleurs, Louisa Hanoune, a appelé, hier à partir d'Alger, à la formation d'un gouvernement de technocrates. Une nouvelle composante serait, selon elle, à même de concrétiser le procédé de la démocratie et d'affirmer les acquis de l'indépendance nationale, a-t-elle soutenu. Estimant, en ce sens, que seules ces deux conditions rétabliront la confiance entre le peuple et ses représentants, a ajouté Hanoune lors de la session ordinaire des membres du bureau politique du parti. Et d'ajouter que la formation du prochain gouvernement doit se traduire par un renouveau politique et par l'abolition l'unipolarisation. Cette dernière, a-t-elle considéré, influe négativement sur l'instance exécutive.

La composante gouvernementale doit, selon la leader du PT, doit apporter plus de correctifs économiques et créer la rupture avec le système du parti unique. S'agissant de la nomination du nouveau Premier ministre Abdelmalek Sellal, la secrétaire générale du PT a déclaré respecter « ce technocrate et non partisan », affirmant que son parti n'a aucune réserve le concernant. Néanmoins, a-t-elle signalé, la nouvelle mission de Sellal sera « difficile » et « compliquée » au regard de la situation politique internationale et nationale qui prévaut.

FNA : questionnements sur la feuille de route du nouveau Premier ministre

Le leader du Front national algérien a félicité la nomination d'Abdelmalek Sellal en qualité de Premier ministre. « Le nouveau Premier ministre a fait ses preuves dans la gestion des affaires de nombreux porte-

feuilles ministériels », a-t-il affirmé. Néanmoins, Moussa Touati dit s'interroger sur les véritables objectifs recommandés au nouveau gouvernement. A ce propos, Touati s'est demandé si la nouvelle composition gouvernementale pourra mettre fin à la stagnation politique qui, a-t-il rappelé, a duré plus de 3 mois. « Est-ce que ce nouveau gouvernement pourra résorber les crises socio économiques, entre autre, qui sévissent dans le pays ? », s'est-il interrogé, faisant part, au passage, de ses craintes que le changement opéré sur cette haute instance exécutive ait eu lieu pour la gestion des affaires courantes, de piloter la future démarche politique, les prochaines élections locales en l'occurrence, et de procéder à la réforme de la constitution nationale, sans pour autant prendre en mains le dossier du front social et économique. Ces derniers, a soutenu le président du FNA, étant primordiaux pour absorber les protestations populaires qui surviennent à travers l'ensemble du territoire national. Le nouveau gouvernement aura pour mission de désamorcer la poudre à canon qui menace actuellement la sérénité du pays et sa stabilité, a-t-il supputé.

Par ailleurs, il a estimé que l'instance exécutive, sous les rênes de Sellal est appelée à redynamiser le Parlement national. Ce dernier, a-t-il déploré, est resté inactif bien que trois mois se soient écoulés depuis l'annonce des résultats des législatives, au cours du mois de mai dernier. Rappelant que le nouveau Premier ministre a eu à diriger les deux dernières campagnes présidentielles du président de la République, Touati a estimé que Sellal, n'aura pas la partie facile face à un Parlement dont la majorité n'est pas près de lâcher prise.

El Mostakbal : un gouvernement à l'écoute de la jeunesse

Le président du parti El Mostakbal, Abdelaziz Belaïd a soutenu que le nouveau gouvernement, à sa tête le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, est appelé à se pencher davantage et en urgence, sur le problème de l'insécurité qui sévit chez nous. C'est en s'appropriant le dossier du chômage et en répondant aux préoccupations du peuple que ce problème sera éradiqué, a-t-il estimé.

Le Premier ministre, a indiqué Belaïd, est appelé à s'intéresser davantage à la jeunesse qui, a-t-il souligné, a le droit d'évoluer dans la dignité et la sérénité. Rappelant, dans ce même contexte, que 317 mille universitaires sont abonnés au guichet du chômage, le président du parti El Mostakbal a soutenu que la résorption du fléau du chômage nécessite la remise en marche de la machine économique. Enfin, il s'est dit confiant quant aux démarches qu'entreprendra le nouveau gouvernement dans le procédé démocratique qui se concrétise dans le pays. **H. E.**

Le président de la République nomme les membres du nouveau gouvernement

Le président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, a nommé mardi, après consultation du Premier ministre, les membres du nouveau gouvernement que dirige le Premier ministre, M. Abdelmalek Sellal, annonce un communiqué de la présidence de la République.

«Conformément aux dispositions de l'article 79 de la Constitution, M. Abdelaziz Bouteflika, président de la République, a pris, ce jour, après consultation du Premier ministre, un décret présidentiel portant nomination des membres du gouvernement», indique le communiqué de la présidence de la République.

SONT NOMMÉS MESDAMES ET MESSIEURS :

- Abdelmalek SELLAL, Premier Ministre
- Abdelmalek GUENAZIA, Ministre délégué auprès du Ministre de la Défense Nationale
- Dahou OULD KABLIA, Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Locales
- Mourad MEDELICI, Ministre des Affaires Etrangères
- Mohamed CHARFI, Ministre de la justice, Garde des Sceaux
- Karim DJOUDI, Ministre des Finances
- Youcef YOUSFI, Ministre de l'Energie et des Mines
- Hocine NECIB, Ministre des Ressources en Eau
- Bouabdallah GHLAMALLAH, Ministre des Affaires Religieuses et des Wakfs
- Mohamed Cherif ABBAS, Ministre des Moudjahidine
- Amara BENYOUNES, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de la ville
- Amar TOU, Ministre des Transports
- Abdelatif BABA AHMED, Ministre de l'Education Nationale
- Rachid BENAÏSSA, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural
- Amar GHOUL, Ministre des Travaux Publics
- Souad BENDJABALLAH, Ministre de la Solidarité Nationale et de la Famille
- Khalida TOUMI, Ministre de la Culture
- Mustapha BENBADA, Ministre du Commerce
- Rachid HARAOUBIA, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
- Mahmoud KHEDRI, Ministre des Relations avec le Parlement
- Mohamed MEBARKI, Ministre de la Formation et de l'Enseignement Professionnels
- Abdelmadjid TEBBOUNE, Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme
- Tayeb LOUH, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale
- Abdelaziz ZIARI, Ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière
- Mohamed BENMERADI, Ministre du Tourisme et de l'Artisanat
- Mohamed TAHMI, Ministre de la Jeunesse et des Sports
- Chérif RAHMANI, Ministre de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprises et de la Promotion



Abdelmalek Sellal.

- de l'Investissement
- Moussa BENHAMADI, Ministre de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication
- Sid Ahmed FERROUKHI, Ministre de la Pêche et des Ressources Halieutiques
- Mohand Oussaid BELAÏD, Ministre de la Communication
- Abdelkader MESSAHHEL, Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères, chargé des Affaires Maghrébines et Africaines
- Bachir MESSAITFA, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Prospective et des Statistiques
- Belkacem SAHLI, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires Etrangères, chargé de la Communauté Nationale à l'Etranger
- Dalila BOUDJEMAA, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de la Ville, chargée de l'Environnement
- Mohamed Amine HADJ SAÏD, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre du Tourisme et de l'Artisanat chargé du Tourisme
- Belkacem MELLAH, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Jeunesse et des Sports, chargé de la Jeunesse Par ailleurs, et en application de l'article 78 de la Constitution,

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, A NOMMÉ MONSIEUR AHMED NOUI, MINISTRE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT.

L'EXÉCUTION DU VICE-CONSUL SOULÈVE L'IRE DES TOUAREGS

Les méharis se mobilisent contre le Mujao

PAR LOTFI HADJI

Suite à l'exécution de Tahar Touati - non encore confirmée - revendiquée par les terroristes du Mujao, des méharis armés (Touaregs à dos de chameaux) se sont mobilisés pour traquer les groupes armés qui tentent de s'infiltrer au Sahara algérien pour y exécuter des attentats, nous apprend une source sécuritaire. Cette mobilisation des Touaregs intervient au moment où un mouvement islamiste armé, le Mouvement des fils du Sahara pour la justice islamique (MSJI), menace à son tour.

Débordement de la situation au Sahel

Depuis l'arrestation de Necib Tayeb, alias Ishak Essoufi, à Ghardaïa, les terroristes du Mujao, à l'instar d'Aqmi ont affiché leur barbarisme, en exécutant, fort probablement, le vice-consul algérien et en menaçant de représailles l'Algérie. Cette triste information a été traitée, par le ministre des Affaires étrangères, avec beaucoup de prudence, qui n'a pas encore confirmé ou infirmé l'exécution de Tahar Touati. Le MSJI a ressurgi, après une éclipse de cinq années, annonçant son intention de reprendre les armes. Cela au moment où les terroristes du Mujao ont, à leur tour, annoncé de porter leur

« guerre » dans les villes algériennes, après le refus de l'État algérien de négocier le relâchement d'Issehak Essoufi. Cette escalade des terroristes survient au moment où les forces algériennes sont déjà mobilisées tout le long du tracé frontalier algéro-malien depuis les tristes événements du 22 mars passé, lorsque des rebelles Azawads du MNLA ont pris le contrôle des villes du nord du Mali. Des villes maliennes qui, aujourd'hui, sont sous le contrôle des groupes terroristes, le Mujao, l'Aqmi et Ançar Edine. Ce chamboulement dans cette sous-région du Sahel suivie, d'une cascade d'événements a poussé les populations targuies, résidant dans le Grand Sahara algérien, d'appréhender l'avenir et de se mobiliser pour contrer d'éventuelles infiltrations des terroristes du Mujao et d'Aqmi, surtout que ces derniers ont déjà ciblé deux villes du Sud

algérien, Ouargla et Tamanrasset, par deux attentats kamikazes. L'exécution probable du vice-consul algérien Tahar Touati par le Mujao a soulevé le courroux des Azawads algériens. Ces derniers, tout comme ils l'avaient fait, au cours des années précédentes contre les terroristes d'Aqmi, se sont mobilisés, cette fois-ci, pour traquer les terroristes du Mujao, ce groupe terroriste, auteur de l'éventuelle exécution de l'enfant de l'Algérie, Tahar Touati. Ce possible assassinat a créé une forte mobilisation des Touaregs algériens pour traquer, sur le sol algérien, les terroristes du Mujao tentant d'infiltrer ou exécuter un attentat au Sud algérien. Selon une source bien informée, des méharis ont été mobilisés par les Touaregs pour contrôler le Grand Sahara algérien avec la coopération des services de sécurité qui leur prêtent main-forte. C'est la même lutte contre les terroristes sanguinaires quelles que soient leurs affiliations, Aqmi ou Mujao, peu importe, puisqu'au final, ce sont des ennemis de l'Algérie.

PAR TAHAR OUNAS

La pression s'accroît de plus en plus dans les maquis de la wilaya de Boumerdès. Depuis le coup de filet opéré par les forces combinées de sécurité sur les hauteurs d'Ammal et de Bordj Ménaïel, d'autres opérations sont en cours dans d'autres maquis de l'est de la wilaya tels que ceux qui sont situés dans les régions de Légata, Cap Djenet et Thénia. Des maquis qui sont connus pour être le fief traditionnel des éléments de la sinistre phalange terroriste d'Al Arkam dont le chef, Zemmouri Abdelhak alias Abou Bakr, a été abattu jeudi dernier par les éléments de l'ANP. D'importants périmètres ont été quadrillés dans le but de réduire les mouvements des hordes sanguinaires qui rôdent dans cette partie de la wilaya. De gros moyens humains et matériels ont été mobilisés pour anéantir les acolytes de Droukdel, l'émir national de l'ex-

Les frontières algéro-maliennes fermées depuis cinq mois

L'exécution, non confirmée jusqu'à présent du vice-consul, Tahar Touati par le Mujao, a poussé certains médias à parler d'une forte réaction des autorités algériennes. Ces médias avancent comme « preuve », qu'une grande mobilisation de troupes de l'armée algérienne suivie d'un isolement du territoire azawadi frontalier au Mali ont été prises, ces derniers jours, par l'Etat algérien en guise de première réaction urgente. Avant de parler d'une mobilisation de près de 30.000 soldats de l'ANP au niveau des frontières algéro-maliennes. Face à ces informations il est utile de rappeler une chose. D'abord, les troupes algériennes sont mobilisées au niveau des frontières algéro-maliennes depuis le mois de mars dernier. Une période ayant enregistré d'importants événements, à commencer par le putsch contre l'ex-président malien, Amadou Toumani Touré (ATT), après que des villes du nord du Mali soient tombées sous le contrôle des groupes terroristes et le MNLA pourchassé. De ce fait il

est totalement faux de parler d'une vaste mobilisation de troupes algériennes suite à l'exécution de Tahar Touati. Ces mêmes médias qui, faut-il le rappeler aussi, avaient colporté, il y a quatre mois de cela, l'information fautive de la prétendue libération des sept diplomates algériens. Ils avaient basé leurs informations sur des déclarations de cadres du MNLA, alors que ces derniers sont, à leur tour, égarés dans le Nord. Au début de la grande opération menée au nord du Mali, les rebelles azawads avaient pourchassé les troupes maliennes et occupé plusieurs villes du Nord avant d'être pourchassés par les terroristes d'Aqmi et du Mujao et par le Ançar Edine. Les chefs notoires, Abou Zeïd, Mokhtar Belmokhtar, Nabil Sahraoui, Abou Gaâgaâ et Abou Abderrahmane El Walid Sahraoui ont donné les consignes à leurs acolytes d'occuper toutes les villes maliennes situées dans le Nord. Quant à Iyad Ag Ghaly, chef d'Ançar Edine, il a choisi d'occuper Kidal et de pourchasser les rebelles du MNLA.

L. H.

BOUMERDÈS, LUTTE ANTITERRORISTE

Les maquis sous pression

GSPC devenu Aqmi. Ce redéploiement aurait été une suite à l'opération menée durant la semaine écoulée dans la commune d'Ammal grâce aux informations livrées par un terroriste capturé sur les lieux de retranchement de ses compagnons.

D'importants contingents de l'armée ont fait mouvement du côté des massifs surplombant Ouled Ali dans la localité de Cap Djenet, ces dernières 48 heures. La nouvelle stratégie de l'armée dans la lutte anti-terroriste semble donner ses fruits car depuis près de deux ans, aucun attentat kamikaze n'a été perpétré dans cette partie du pays. Les changements dans les rangs de la DGSN, ont porté leurs fruits dans les wilayas de Bouira, Boumerdès et Tizi Ouzou, où pas moins de 80 terroristes ont été mis hors d'état de nuire, depuis le début de l'année en cours. Aussi, les déplacements effectués par le général-major et Directeur général de la Sûreté nationale dans

cette partie de la Kabylie, a donné un nouveau souffle aux troupes engagées sur le terrain pour venir à bout des résidus terroristes qui sèment la terreur et la désolation parmi la population de la région. La nouvelle stratégie militaire aura selon certains observateurs, contraint ces derniers à recourir aux attentats à la bombe sur les axes routiers fréquentés par les différents corps des services de sécurité. La multiplication des barages et les opérations de ratissage ont déjà largement contribué à améliorer la sécurité dans les centres urbains. Aujourd'hui, certaines sources estiment que les groupes armés tentent de faire diversion à travers des attentats dans d'autres régions à l'exemple de ceux signalés récemment dans les wilayas de Jijel, Béjaïa, Sidi Bel Abbès et Aïn Defla, commis dans le but de réduire la pression qui s'abat sur leur acolytes activant dans les maquis de Boumerdès et ses environs. T. O.

LE TRÉSOR FRANÇAIS ANALYSE LA PRÉPARATION DU BUDGET ALGÉRIEN 2013

Probable baisse des dépenses d'équipement

La direction générale du Trésor français souligne dans sa lettre économique de son édition de juillet-août 2013 que « suite à la chute des prix du baril de pétrole constatée depuis le mois de mars dernier, le débat sur la « soutenabilité » des finances publiques algériennes a repris avec vigueur, compte tenu de la dépendance des équilibres budgétaires aux recettes fiscales issues de la fiscalité pétrolière. Ainsi, même si l'Algérie dispose de marges de manœuvre financières confortables, le projet de budget 2013, que le gouvernement soumettra à l'automne au Parlement, pourrait comporter un ajustement des dépenses d'investissement. »

PAR AMAR AOUIMER

Cette source ajoute que « on rappellera que la dérive des dépenses publiques constatée en 2011, avec notamment l'augmentation (rétroactive) des salaires de la fonction publique et l'élargissement de la base des subventions alimentaires, avait déjà conduit le gouvernement algérien, dans le budget 2012, à réduire les dépenses d'investissement à 2.820 milliards DA (-11% par rapport au budget 2011), pour compenser la forte hausse des dépenses de fonctionnement (+34% à 4.608 milliards DA), que la loi de finances 2012, votée en février, a encore accrue (hausse des retraites et du salaire minimum pour une enveloppe de 317 milliards DA) ».

« L'Algérie dispose de marges de manœuvre confortables pour le financement »

Concernant les déséquilibres inhérents au budget, le Trésor français indique « qu'en dépit du déficit budgétaire ainsi généré pour la troisième année consécutive (estimé à 4% du PIB), l'Algérie dispose de marges de manœuvre confortables pour en assurer le financement : au-delà de ses réserves de change (200 milliards dollars, couvrant plus de 3 ans d'importations), elle peut en effet accroître le recours au Fonds de régulation des recettes (FRR) aujourd'hui doté de 5.381 milliards DA (73 milliards dollars), dont l'objectif vise précisément à faire face aux fluctuations



des prix des hydrocarbures ».

Il montre que « l'Algérie dispose en outre d'une épargne des ménages très élevée, (50% du PIB) et liquide : les autorités

pourraient donc sans difficulté y faire appel, la dette publique interne ne dépassant pas 10% du PIB (2,7% du PIB pour la dette extérieure) ».

Cependant, en dépit de ces marges de manœuvre confortables à court terme, poursuit-il, « le profil des finances publiques n'apparaît pas soutenable en cas de baisse durable du prix du baril : la fiscalité « ordinaire » -hors hydrocarbures ne devrait plus couvrir que 41 % des dépenses courantes en 2012 (contre 44% en 2011), et l'équilibre budgétaire nécessite désormais un baril autour de 110 dollars (100 dollars 2011) ».

En conclusion, le Trésor français constate que « ainsi, pour le budget 2013, les dépenses courantes étant incompressibles (salaires, transferts sociaux...), le gouvernement pourrait procéder à un nouvel ajustement des dépenses d'équipement (report de certains grands projets), tout en notant que l'exécution budgétaire du plan quinquennal (286 milliards dollars) ne parvient pas à suivre le rythme prévu des décaissements : le budget d'investissement 2011 n'était en effet consommé qu'à hauteur de 34,2 % sur les 9 premiers mois de 2011 ».

Mais, remarque-t-il, « toute baisse des dépenses d'investissement se traduit par un ralentissement de la croissance : c'est bien l'équation difficile qu'il convient de résoudre... à moyen terme ».

A. A.

SEMAINES DÉCISIVES POUR LA MONNAIE UNIQUE

La BCE détient les clefs de la sauvegarde de l'euro

Sur le front de l'euro, la rentrée a un nom, un seul : Mario Draghi. L'homme ne se départira pas, soyons-en sûrs, de cet élégant sourire en coin, ni d'une courtoisie qui sont sa manière d'afficher calme et sérénité par gros temps. Mais l'avenir de la monnaie unique est plus que jamais entre les mains du président de la Banque centrale européenne (BCE). C'est plutôt rassurant. Cet Italien est un vrai Européen et, par les temps qui courent, l'espèce est rare, très rare, chez les dirigeants des pays de l'Union.

M. Draghi a indiqué la semaine dernière à l'hebdomadaire allemand *Die Zeit* qu'il était prêt à prendre "des mesures exceptionnelles" pour sauver l'euro. En clair, la BCE va relancer un programme d'achat de Bons du Trésor pour soulager les deux grands pays de l'UE qui ont le plus de mal à se financer sur le marché : l'Espagne et l'Italie.

Il a raison. Madrid et Rome ont pris des décisions courageuses pour traiter au fond certaines des pathologies les affectant. Les

Italiens et les Espagnols payent durement ces drastiques programmes d'assainissement budgétaire et de réformes de structure. Mais les marchés financiers n'en n'ont cure. Ils continuent à réclamer des taux exorbitants pour acheter les obligations publiques de ces deux pays. Cela mine la zone euro. La pénalité ainsi imposée à deux des plus grandes économies des 17, ajoute à la déprime ambiante en Europe, cette toile de fond de chômage massif et de croissance anémique. Compte tenu des efforts conduits dans ces deux pays, le différentiel de taux observé sur leur dette et sur celle de l'Allemagne est irrationnel. Il est sans fondement macroéconomique sérieux. Enfin, ce différentiel est la négation même d'une monnaie unique.

Les marchés n'ont confiance que dans la BCE. En laissant percer ses intentions, Mario Draghi a sauvé l'été : les taux se sont détendus sur la dette espagnole et, surtout, italienne. M. Draghi devait préciser son plan d'intervention ce jeudi. Peut-être attendra-t-il une semaine de plus,

le temps de connaître la décision que doit rendre le 12 la Cour constitutionnelle allemande. Celle-ci se prononce sur la conformité du fonds de secours financier des 17 - le Mécanisme européen de stabilité - à la loi fondamentale allemande.

Draghi a le soutien de la chancelière Angela Merkel et du président François Hollande, que l'été a un peu rapprochés. Les puristes de la Bundesbank sont les seuls à rechigner et à pointer les risques d'inflation. Mais s'ils n'ont rien à proposer pour empêcher l'Espagne et l'Italie de sombrer, qu'ils se taisent !

Draghi impose une stricte conditionnalité aux interventions de la BCE. Les Etats doivent poursuivre les réformes. Parce qu'il les sauve, les gouvernants des 17 doivent à l'Italien de mener à bien la refécution de l'architecture de l'euro. Il s'agit, pêle-mêle, de boucler le Pacte budgétaire et d'aller vers une union bancaire. Il ne faudrait pas qu'on dise un jour que le seul homme d'Etat de la zone aura été le patron de la BCE !

R. E.

CARTES INTERBANCAIRES

Accord CPA-SEAAL pour le paiement des factures d'eau

Le Crédit populaire algérien (CPA) et la Société des eaux et d'assainissement d'Alger (SEAAL) ont signé un accord pour le paiement des factures d'eau par carte interbancaire (CIB).

Ce nouveau procédé de paiement de la consommation d'eau a été rendu possible grâce à la dotation des agences de la SEAAL en Terminaux de paiement électronique (TPE), indique un communiqué

du CPA. Cette opération "entre dans le cadre d'un partenariat constituant ainsi une première du genre en direction des grands facturiers", ajoute le CPA dans son communiqué.

Avec la signature de ce partenariat, le paiement par CIB (carte interbancaire) sera possible dans les 27 agences de SEAAL d'ici fin septembre et dans les 11 agences de la wilaya de Tipasa en 2013,

précise-t-on. Le CPA qui assure déjà ce service notamment au niveau des grands hôtels et hypermarchés répartis sur l'ensemble du territoire national, s'est fixé comme objectif à terme de "généraliser, développer et soutenir l'utilisation des nouveaux instruments de paiement auprès des grands facturiers et de la grande distribution".

R. E.

INSPECTION DES CONTENEURS IMPORTÉS L'EPAL ouvre un nouveau parc

L'Entreprise portuaire d'Alger (EPAL) a ouvert un nouveau parc permettant aux douaniers algériens d'inspecter les conteneurs importés avant leur entrée sur le marché national, a indiqué un communiqué de l'entreprise.

S'étalant sur une superficie de 12.400 m², ce nouveau parc est doté de tous les équipements nécessaires pour regrouper les conteneurs de chaque importateur à part le jour de l'inspection, afin de réduire le délai de sortie des conteneurs du port d'Alger ce qui permet aux importateurs de gagner en moyenne trois jours à chaque opération.

A ce propos, le directeur général de l'EPAL, Abdelaziz Guerrah, qui a assisté à l'inauguration du parc, a souligné qu'en application de ces engagements pour réduire le délai de sortie du port d'Alger à 7 jours, il œuvre avec ses cadres à résoudre tous les problèmes entravant la sortie des conteneurs du port.

De leur côté, les déclarants en douanes au niveau du parc se sont félicités de l'initiative de l'administration de l'entreprise visant à accélérer la sortie de leurs conteneurs du port.

Par ailleurs, le service du guichet unique, qui épargne au déclarant en douanes plusieurs opérations et déplacements, a instauré le système de la facture unique qui permet au déclarant en douanes d'effectuer toutes les procédures en une demi-heure maximum et sortir du service avec une seule facture en main.

R. E.

ANNABA, MICRO-ENTREPRISES

7 ex-détenus bénéficiaires

Sept ex-détenus, ayant purgé leur peine au centre de rééducation de Lalleick, dans la commune d'El Bouni à Annaba, ont bénéficié d'un financement pour la création de micro-entreprises au titre du dispositif de l'Agence nationale de gestion des micro-crédits (Angem), a-t-on appris samedi d'un responsable local de cette structure. Ce chiffre, jugé néanmoins insuffisant par rapport au nombre de détenus libérés, est appelé à augmenter à la faveur des contacts directs entrepris actuellement par une équipe de l'Angem avec des prisonniers sur le point de purger leur peine, a ajouté la même source, soulignant que ces contacts portent sur la sensibilisation des personnes concernées à la création de leur propres activités professionnelles pour assurer leur insertion sociale. Cet effort vient s'ajouter à celui déployé par la Coordination pour la réinsertion des détenus, organisation non gouvernementale (ONG) activant depuis l'an 2000 à travers l'ensemble du territoire national, a-t-on noté. D'autres actions de sensibilisation destinées à la réinsertion professionnelle et sociale des femmes privées de liberté sont également menées sous la conduite de l'association des femmes algériennes pour le développement (Afad) en partenariat avec plusieurs structures. Pas moins de 1.223 projets de création de micro-entreprises, sur 1.300 dossiers réceptionnés, ont été validés à Annaba par l'Angem depuis le début de l'année 2012, a-t-on également fait savoir. Ces projets vont générer plus de 2.000 emplois permanents, sans compter les postes de travail indirects, selon la même source. 2.096 projets ont été financés en 2011 à l'échelle de la wilaya d'Annaba au titre du dispositif de l'Angem, soit près du double du nombre de projets créés en 2010, a-t-on indiqué.

APS

BATNA

La prime de scolarité pour 104.000 élèves

L'opération de solidarité, liée à la prime de scolarité, a nécessité un investissement public de 312 millions de dinars, selon le chef de service de la santé scolaire et de l'action sociale, Omar Meziani. 104.000 élèves, issus de familles démunies, bénéficieront, à l'occasion de la rentrée scolaire 2012-2013, dans la wilaya de Batna, de la prime de scolarité et de la gratuité des manuels scolaires, a-t-on appris dimanche auprès de la direction de l'Éducation.

Il est également précisé que les services concernés reçoivent quotidiennement des listes de bénéficiaires établies par les chefs d'établissements scolaires en vue de les soumettre aux commissions activant dans les 21 daïras de la wilaya de Batna.

Dans le cadre de la même opération, ces 104.000 élèves, scolarisés dans les trois paliers de l'enseignement général, bénéficieront également de la gratuité des manuels scolaires, a ajouté le même responsable, soulignant que tous les besoins seront satisfaits.

Toujours en matière de solidarité il a été distribué, dimanche, avec le concours de la direction de l'Action sociale, 18.000 trousseaux scolaires au profit d'élèves issus de familles nécessiteuses résidant dans une quinzaine de communes rurales.

Ce premier quota de trousseaux, récemment réceptionné au titre d'une initiative du ministère de la Solidarité nationale et de la Famille, sera suivi d'un second lot attribué par les services de la wilaya et qui sera également remis dans le même cadre au cours de cette semaine aux élèves ciblés, a précisé la même source.

Au total, 256.769 élèves rejoindront leurs établissements scolaires, le 9 septembre prochain à Batna, a-t-on ajouté, précisant que 138.884 d'entre eux sont inscrits dans le cycle primaire, 91.595 dans le moyen et 25.294 dans le secondaire.

APS

GUELMA, FONCIER INDUSTRIEL

Une commission pour préparer une banque de données

L'urgence de la mise en place d'une banque de données du foncier industriel est avérée. Pour rappel des demandes formulées par des investisseurs pour bénéficier d'assiettes foncières ont été rejetées pour absence d'assiette par le Comité d'assistance à la localisation et à la promotion de l'investissement et de la régulation du foncier.

PAR BOUZIANE MEHDI

Une commission a été installée dernièrement à Guelma pour répertorier le foncier industriel disponible et surtout la mise en place d'une banque de données devant être mise à la disposition des investisseurs, a-t-on indiqué à la direction de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement.

L'urgence d'une telle démarche est avérée, rapporte l'APS, dès lors que les demandes formulées par des investisseurs pour bénéficier d'assiettes foncières, dans des périmètres dépendant des exploitations agricoles collectives ou individuelles, ont été rejetées par le Comité d'assistance à la localisation et à la promotion de l'investissement et de la régulation du foncier (Caalpiref), a-t-on souligné de même source.



Les assiettes foncières, situées sur le tissu urbain et destinées à la réalisation d'infrastructures publiques, ne pourront en aucun cas être attribuées pour concrétiser des projets d'investissement, a-t-on encore souligné, notant que 36 demandes seulement sur les 259 formulées pour l'octroi d'assiettes foncières pour la réalisation de projets d'investissements ont été approuvées par le Calpiref. Ces dossiers ont été étudiés durant la période avril-fin juillet 2011, a-t-on souligné de même source, précisant que sur le nombre de demandes exprimées

par les investisseurs, 194 ont été rejetées tandis que 29 autres ont été mises "en instance".

La réception d'une nouvelle zone industrielle dans la commune de Ben Djerrah, située à 5 kilomètres au sud-ouest de Guelma, contribuera, certainement, à absorber un nombre important de demandes d'investissements en matière de foncier, a-t-on estimé de même source, précisant que cette future zone industrielle s'étendra sur une superficie de 140 hectares.

B. M.

SOUK AHRAS, AGRICULTURE

2,2 millions qx de céréales engrangés



À l'issue de la campagne moisson-battage 2011-2012, une récolte de 2,2 millions de quintaux de céréales, toutes espèces confondues, a été enregistrée dans la wilaya de Souk Ahras a indiqué samedi un responsable de la direction des services agricoles.

Il s'agit de 1,5 million de quintaux de blé dur, de 458.317 quintaux de blé tendre, de 468.432 quintaux d'orge et de 52.200 quintaux d'avoine, moissonnés sur une superficie de 136.000 hectares, a précisé Rachid Rehamnia, chef du service de l'organisation de la production à la DSA. Un total de 800.000 quintaux de cette pro-

duction, dont 556.444 quintaux de blé dur, 148.800 quintaux de blé tendre et 38.593 quintaux d'orge, a été livré aux silos de la Coopérative des céréales et des légumes secs (CCLS), selon le même responsable. Jugée "assez satisfaisante", la production céréalière de cette année demeure toutefois "légèrement en deçà" des prévisions du secteur qui tablait sur une récolte de 2,3 millions de quintaux, a ajouté M. Rehamnia, précisant à ce sujet que la faible pluviométrie durant le mois de juin dernier est à l'origine de ce recul de la production. Une enveloppe de 3,1 milliards de dinars a été consacrée, dans cette wilaya,

pour le règlement des sommes dues aux agriculteurs, dont 2,13 milliards de dinars ont été déjà versés au profit de 2.857 fellahs, selon le même responsable.

Cinq céréaliculteurs de la commune de Tifèche et de la ferme-pilote de Taoura, ont réalisé des rendements dépassant les 50 qx à l'hectare. Si des rendements ont pu atteindre jusqu'à 63 quintaux à l'hectare, c'est "grâce au respect du parcours technique et l'utilisation d'engrais et autres produits phytosanitaires de bonne qualité", a indiqué la même source.

La wilaya de Souk Ahras est considérée comme l'un des "quatre plus importants pôles céréalières du pays", a-t-on également rappelé, ajoutant que la campagne moisson-battage a également permis la collecte de 125.000 quintaux de semence, ce qui va permettre sa large disponibilité lors de la prochaine campagne labours-semences.

Dans ce contexte, l'opération de transfert du blé à partir des points de stockage à ciel ouvert, situés dans les communes de Heddada, Merahna, Oum Laâdhaim vers les centres de collecte de la CCLS de la wilaya où d'autres communes voisines, à l'instar de Tebessa, a été lancée dans le cadre des préparatifs de la prochaine campagne labours-semences, a-t-on souligné de même source.

APS

RENTÉE SCOLAIRE

Tout est fin prêt à Tizi-Ouzou

Selon les responsables au niveau de la direction de l'Éducation de la wilaya de Tizi-Ouzou, tout est fin prêt pour que la rentrée scolaire 2012/2013 se déroule dans les meilleures conditions possibles. Durant tout le mois d'août, les différents services au niveau de ladite direction ont mis les bouchées doubles pour pouvoir accueillir, comme il se doit, les 208.978 élèves attendus dans les trois paliers. Au niveau de l'enseignement primaire, la wilaya de Tizi-Ouzou recevra le 9 septembre prochain pas moins de 92.542 élèves. Les établissements d'enseignement moyen ouvriront leurs portes pour les 71.361 collégiens. Alors qu'au niveau des lycées, 45.075 élèves sont attendus pour la même journée.

PAR LOUNES BOUGACI

C'est donc un effectif sans cesse croissant qui est enregistré dans la wilaya de Tizi-Ouzou qui connaît l'un des meilleurs résultats au niveau des examens de fin d'année, depuis au moins cinq années. Les rangs des enseignants seront renforcés cette année puisque le 12 août dernier, un concours pour le recrutement de nouveaux enseignants a été organisé au niveau du lycée Rabah Stambouli. Des centaines de licenciés et de titulaires de masters ont postulé audit concours. La part du lion dans ce concours est réservée à l'enseignement de tamazight compte tenu de la spécificité que connaît la wilaya en la matière. De ce fait,



pas moins de soixante-dix licenciés des départements de langue et culture amazighes ont obtenu le concours qui leur permet de devenir désormais des enseignants de tamazight à part entière à partir de la rentrée scolaire prochaine.

Ces nouveaux enseignants viendront épauler les sept cents déjà existants pour la prise en charge pédagogique de 47.000 élèves issus des différents paliers et qui sont concernés par l'enseignement de la langue amazighe dans les quatre coins de la wilaya de Tizi-Ouzou. Ce chiffre est réparti comme suit : 15.609 pour le cycle primaire, 20.890 pour le moyen et enfin, 11.097 pour le cycle secondaire. Au total, 793 enseignants de tamazight exercent dans la même wilaya dont 304 au niveau des écoles primaires, 377 dans le moyen et enfin, 112 dans les lycées.

Par ailleurs, quelques nouveaux éta-

blissements scolaires seront inaugurés à l'occasion de la même rentrée dans le but de désengorger, un tant soit peu, ceux qui existaient. Il s'agit de deux CEM au bénéfice de la commune de Tizi-Ouzou et deux autres au niveau de Drâa Ben-Khedda et Timizart. Les localités de Mekla, Maâtkas, Beni Douala et Ouaguenoun bénéficieront chacune d'un lycée. Quant à la région des Ouadhias, le lycée qui était fonctionnel bien que non encore achevé, a été enfin inauguré définitivement le 5 juillet dernier à l'occasion de la commémoration du cinquantième anniversaire de l'Indépendance. Les élèves de ce lycée ainsi que les enseignants pourront enfin tourner la page des différents bruits générés par les travaux de construction qui perturbait tant la scolarité.

L. B.

DU CÔTÉ DES PARENTS

Encore des dépenses...

Salem est père de cinq enfants. Cette année, il a décidé de ne pas leur acheter de vêtements neufs pour la rentrée scolaire 2012/2013. Ce choix a été difficile pour lui mais il s'est imposé par l'absence d'autre alternative. « Avec le mois de Ramadhan et la fête de l'Aïd, j'ai dépensé toutes mes économies. Pour cette rentrée j'ai à peine de quoi leur acheter les fournitures scolaires », souligne-t-il, dépit. Les enfants de Salem sont scolarisés dans un CEM et dans une école primaire de la ville de Tizi-Ouzou. C'est la première fois que ce vaillant père de famille déroge à ce qui est devenu une règle. Il lui a fallu rassembler tout son courage pour prendre cette décision ultime. Maintenant que ce choix est fait, il lui reste à affronter ses enfants pour leur dire la vérité en face. Comme Salem, ils sont très nombreux dans la wilaya de Tizi-Ouzou à être contraints de faire le même choix. C'est-à-dire, s'abstenir d'acheter de nouveaux habits pour la rentrée, qui intervient après deux événements connus pour être sources d'immenses dépenses, à savoir Ramadhan et Aïd el-Fitr. Dans la ville de Tizi-Ouzou, on a constaté qu'il y a une affluence record sur les différents magasins et autres foires



commerciales. Mais ces déplacements massifs sur les points de ventes ne signifient pas forcément qu'il existe une fièvre acheteuse. Les familles, et beaucoup plus les femmes, sont là plus pour scruter les étalages et pour avoir une idée des prix. Des augmentations ont d'ailleurs été remarquées sur pratiquement l'ensemble des produits. Les commerçants se justifient ; « Nous sommes obligés de profiter en ces périodes où les achats connaissent une relative augmentation car durant le reste de l'année, nous travaillons très peu », nous dit un vendeur d'habillement pour enfants situé à la Nouvelle-Ville. D'ailleurs, en matière de commerce, la Nouvelle-Ville de Tizi-Ouzou a ravi la vedette à l'ancienne ville. Certains magasins sont désespérément déserts au niveau

- Ouzou. « La ville de Tizi-Ouzou n'est plus ce qu'elle était jadis. Depuis la réalisation des trémies, la délocalisation de la gare routière et des différentes stations de voyageurs, nous ne travaillons plus », déplore le propriétaire d'un magasin de vente d'habillement pour hommes et enfants situé en face de la grande mosquée. La situation est la même pour les différents commerces existant depuis des décennies au niveau des autres rues comme la célèbre rue de la Paix, le boulevard Houari-Boumediene ou encore le boulevard Moh-Saïd-Ouzeffoun. La situation est un peu mieux au niveau de la rue Lamali (dite route de l'hôpital). Ici, on vend un peu plus. Mais pour faire face aux frais de location et aux diverses charges comme les impôts, ça reste toujours insuffisant, déplorent les commerçants. Donc, c'est par tous ces arguments qu'est expliquée la hausse des prix des vêtements, surtout ceux des enfants. Il va sans dire que la rentrée scolaire de cette année sera encore plus éprouvante que celles des années passées car quand deux grands événements religieux (connus pour leurs dépenses faramineuses) se succèdent, le troisième se met à l'indéfinit.

L. B.

Solidarité avec les élèves nécessiteux

La direction de l'Éducation de la wilaya de Tizi-Ouzou ainsi que des associations humanitaires mais aussi des particuliers à titre anonyme vont venir en aide aux élèves issus de familles nécessiteuses. Des opérations de solidarité sont ainsi prévues dans la majorité des soixante-sept communes de la wilaya. En ce qui concerne la direction de wilaya de l'Éducation, il s'agira de l'attribution d'une prime de scolarité de l'ordre de 3.000 dinars. 111.000 élèves issus des différents paliers d'enseignement seront concernés par ce don qui permettra aux parents de respirer un tant soit peu et de mieux faire face aux dépenses de la rentrée. Selon des sources au niveau de l'académie de Tizi-Ouzou, les bénéficiaires de cette prime de scolarité représentent environ la moitié des élèves scolarisés. Il s'agira donc non seulement des élèves nécessiteux mais aussi des autres qui sont un peu plus nantis financièrement. C'est le cas ainsi des familles à bas revenus. Par ailleurs, les actions d'épaulation des enfants qui sont dans le besoin en pareille période sont l'œuvre de plusieurs associations. Mardi dernier à 9 h, la maison de la culture Moulood - Mammeri a d'ailleurs abrité, au niveau de la salle du petit théâtre, une cérémonie de distribution de trousseaux scolaires. Cette dernière a été initiée par une association locale. Les bénéficiaires sont 40 élèves issus de familles nécessiteuses, et qui sont scolarisés dans différents établissements scolaires de la ville des Genêts.

OUAGUENOUN Des citoyens revendiquent l'eau potable

Les citoyens du village Tala Oufella ont décidé de recourir aux fameuses actions de rue pour revendiquer leur droit à l'alimentation en eau potable et à une route décente. C'est avant-hier matin que la rue reliant le chef-lieu de la daïra de Ouaguenoun à la ville de Tizi-Ouzou a été barrée par des centaines de citoyens à proximité de l'école primaire du village Laâzib Ouhedad, à quatre kilomètres du chef-lieu communal de Ouaguenoun. Les citoyens du village Tala Ouffella, concerné par des problèmes inhérents au cadre de vie, ont décidé d'opter pour cette action ultime après avoir épuisé les autres méthodes de dialogue avec les autorités locales concernées et avec l'Algérienne des eaux. « Nous n'avons eu droit à aucune goutte d'eau durant les trois mois qu'a duré cet été », déplore l'un des habitants du village Tala Oufella, ayant pris part à l'action de protestation d'avant-hier. L'état de la route reliant le même village à la route principale, se trouvant dans une situation d'impraticabilité totale, est aussi à l'origine de la grogne des citoyens. Après l'observation de cette action de protestation, les autorités locales ont pris attache avec les représentants des habitants pour trouver une solution définitive aux deux problèmes principaux exposés.

L. B.

Les dépenses folles des candidats Croisades pour l'investiture

Il manque 60 millions de dollars à Barack Obama ! C'est du moins le retard que son trésor de guerre pour la campagne présidentielle de 2012 affiche par rapport à celui de Mitt Romney, après un mois de juillet au cours duquel le président sortant a plus dépensé que collecté.

Le candidat sortant dispose ainsi de réserves de 124 millions de dollars, contre 186 millions de dollars à son adversaire républicain. Il sera crucial pour lui de combler ce retard dans les mois à venir, tant il est vrai que les élections américaines se gagnent aussi sur le terrain des billets verts.

Au pays de l'Oncle Sam, les dépenses des candidats atteignent des niveaux stratosphériques : alors que l'élection n'aura lieu que le 6 novembre prochain, le total des fonds levés par les différents candidats atteint déjà 690 millions de dollars. Et pour la campagne de 2008, le montant final s'était élevé à près de 1,7 milliard de dollars, dont 1,1 milliard pour le seul parti démocrate. Un record absolu, démontrant une inflation folle depuis le début des années 1980, lorsque les dépenses totales des candidats se limitaient à une centaine de millions de dollars. Il est vrai que les histoires de gros sous démarrent dès les fameuses primaires. En 2008, Mitt Romney avait ainsi dépensé plus de 100 millions de dollars (dont 45 millions de dollars provenant de sa fortune personnelle), pour finalement échouer à décrocher l'investiture de son parti.

Contrairement à une idée reçue, ce ne sont pas seulement les multinationales américaines qui financent ces campagnes à grande spectacle impliquant des meetings au travers de tout le pays, des publicités et le recrutement d'équipes entières de collaborateurs. Lors de la campagne de 2008, c'est notamment sur le terrain des dons individuels inférieurs à 200 dollars que Barack Obama a remporté la palme, ceux-ci représentant plus de la moitié de ses recettes de campagne. De quoi conforter son statut de candidat des américains modestes.

Pourquoi les candidats américains collectent-ils - et dépensent-ils - tant pour convaincre ? Tout simplement parce que leurs dépenses ne sont pas plafonnées, sauf si les candidats souhaitent faire appel à des fonds publics, ce que les ténors ne font pas.

Au contraire, la loi française prévoit un plafonnement des dépenses des candidats à l'élection présidentielle, révisé régulièrement en fonction de l'inflation et actuellement fixé à 16,851 millions d'euros pour les candidats présents au premier tour de la présidentielle. Quant à ceux accédant au deuxième tour, ils peuvent dépenser jusqu'à 22,509 millions d'euros et ne se privent pas de flirter avec ce montant. Pour l'élection de 2012, François Hollande a ainsi dépensé 21,8 millions d'euros, devançant sur ce plan, comme dans les urnes, son rival Nicolas Sarkozy et ses 21,3 millions de dépenses. On notera d'ailleurs une très forte corrélation entre les dépenses des candidats et leurs scores. Faut-il s'en inquiéter ? Oui, si l'on considère que c'est le montant levé qui permet au candidat de gagner. Mais on peut aussi considérer que c'est parce que ses idées bénéficient d'un fort soutien qu'un candidat réussit à lever beaucoup d'argent. Logique, non ?

ETATS-UNIS, COURSE À LA PRÉSIDENTIELLE

Obama et Romney à égalité dans les sondages

Un peu plus de deux mois avant la présidentielle du 6 novembre, les sondages montrent une égalité quasi parfaite entre Mitt Romney, fraîchement investi par les républicains et le président sortant Barack Obama, ce dernier ayant vu fondre l'avantage qu'il détenait sur l'ancien gouverneur du Massachusetts il y a encore deux mois.

Reparti de Tampa (Floride, Sud-Est) avec l'investiture républicaine, Mitt Romney, selon la dernière livraison de la société Rasmussen samedi, est crédité de 47% des voix contre 44% à Barack Obama. C'est la première fois que l'écart est aussi important en sa faveur.

Mais les résultats restent dans la marge d'erreur, et pourraient traduire le classique sursaut enregistré dans l'opinion après les conventions nationales, lors desquelles les candidats bénéficient d'une couverture médiatique importante et peuvent prononcer leurs discours sans contradicteurs.

Rendez-vous démocrate à Charlotte

Les démocrates vont à leur tour essayer de capter la lumière des projecteurs lors de leur grand rendez-vous de Charlotte (Caroline du Nord, Nord-Est) à partir de mardi, où sera déclinée l'idée-force de la campagne de Barack Obama: la défense de la classe moyenne et la mise en relief des points les plus flatteurs du bilan du 44^e président des Etats-Unis.

C'est ce bilan que Mitt Romney tente de discréditer aux yeux des électeurs, en particulier sa gestion économique, un argument qui a des chances de faire mouche



dans un pays où le chômage stagne à 8,3% de la population active, contre 5% avant la récession de 2007-2009.

Bataille rangée autour du bilan économique

« Chaque président depuis la grande dépression (des années 30) demandant aux Américains un second mandat a pu regarder quatre années en arrière et dire avec satisfaction : vous vous en sortez mieux qu'il y a quatre ans. Sauf Jimmy Carter (démocrate battu en 1980 après un seul mandat, NDLR), et sauf ce président », a lancé jeudi soir à Tampa Mitt Romney.

Le républicain martèle ce message sur les ondes, grâce à la force de frappe que lui confère un trésor de campagne bien mieux garni que celui des démocrates.

Le président Obama, qui fait valoir qu'il a hérité d'une économie en chute libre et de comptes publics plombés par la gestion de son prédécesseur républicain, accuse Mitt Romney, un ancien entrepreneur multimillionnaire, de défendre un cocktail de réductions d'impôts pour les plus riches et de grignotage d'acquis sociaux remontant

aux années 1930. « Ce qu'ils ont proposé pendant trois jours a été un programme qui était sans doute mieux adapté au siècle dernier. Ils sont allés tellement en arrière qu'on aurait pu aussi bien regarder (la convention) sur des télévisions noir et blanc », a raillé samedi Barack Obama dans l'Iowa (Centre).

Alors que l'électorat semble déjà très polarisé et que la consultation se jouera vraisemblablement chez les 5 à 10% d'indécis selon les sondages, les chiffres mensuels du chômage tombant vendredi, au lendemain du discours

d'investiture de Barack Obama à Charlotte, risquent de peser lourd dans la balance.

Soutien des minorités

Au-delà de l'économie, le président sortant, qui comme son adversaire parcourt de long en large les Etats susceptibles de faire pencher la balance en sa faveur, peut encore compter sur des fondamentaux solides.

Il bénéficie d'un net soutien au sein des minorités, notamment les dynamiques hispaniques. Les positions strictes des républicains sur les questions de société, comme l'avortement, risquent de leur coûter cher au sein de l'électorat féminin; et la cote de popularité personnelle du candidat républicain peine à décoller.

Après la convention de Charlotte s'engagera la dernière ligne droite de la campagne, ponctuée de trois débats télévisés, les 3, 16 et 22 octobre, lors desquels Barack Obama et Mitt Romney confronteront directement des arguments qui, jusqu'ici, ont surtout servi à conforter leurs camps respectifs.

R. I.

FINANCEMENT DE LA CAMPAGNE PRÉSIDENTIELLE

Microsoft et Google pour Obama et Wall Street pour Romney

Leurs sources de financement sont sans doute un des meilleurs moyens d'illustrer les différences entre les deux candidats à la présidentielle américaine : le démocrate Obama et le républicain Romney.

Selon le classement établi par le site *OpenSecrets.org*, la campagne de Barack Obama est ainsi financée par les universités et l'industrie technologique avec Microsoft et Google en deuxième et troisième position derrière l'Université de Californie et en quatrième et cinquième place le cabinet d'avocat DLA Piper et l'Université de Harvard.

Pour Mitt Romney la liste de ses sponsors s'apparente elle plutôt à un annuaire de Wall Street: Goldman Sachs, JP Morgan Chase, Morgan Stanley, Bank of America et Credit Suisse Group.

L'argent ne vient pas aux candidats directement des entreprises mais indirectement

via les tristement fameux comités d'action politique et des dirigeants à titre individuel, des actionnaires importants et des membres de leurs familles. Au total, Obama a récolté la somme faramineuse de 348,4 millions de dollars et Mitt Romney est loin derrière avec 193,4 millions de dollars.

Les liens d'Obama avec l'industrie technologique remontent en fait à sa première campagne présidentielle en 2008 quand le patron alors de Google Eric Schmidt avait mené campagne pour lui tout comme d'ailleurs Steve Ballmer qui alors dirigeait Microsoft. Après l'élection victorieuse de 2008, plusieurs cadres de Google ont même rejoint l'administration Obama, Eric Schmidt et Craig Mundie, le responsable de la recherche de Microsoft, avaient eux intégrés le Conseil scientifique et technologique de la Maison Blanche.

Il y a pourtant dans ses sources de finance-

ment un changement de taille pour Obama entre 2008 et 2012. Il y a quatre ans, Wall Street soutenait massivement le candidat démocrate et Goldman Sachs, JP Morgan Chase et Citigroup faisaient alors partie des principaux contributeurs à sa campagne. La crise financière est passée par là et la volonté par la Maison Blanche de mieux contrôler les banquiers n'a pas rendu Barack Obama populaire à Wall Street.

Le paradoxe avec le financement de la vie politique américaine, que souligne notamment le Wall Street Journal, c'est que les campagnes présidentielles parviennent à amasser des trésors de guerre mais les deux grands partis politiques, démocrate et républicain, ne cessent dans le même temps de s'appauvrir. Ils manquent de ressources et sont de moins en moins capables de jouer leur rôle dans le débat démocratique. Un danger pour la démocratie américaine selon le Wall Street Journal.



INSUFFISANCE RÉNALE

HÉMODIALYSE ET TRANSPLANTATION DU REIN

Page 13



GREFFE D'ORGANES, PROFESSEUR *TAHAR RAYANE AU *MIDI LIBRE*

« 9 familles sur 10 refusent un prélèvement sur leurs morts »

Le professeur Tahar Rayane nous retrace les bilans, contraintes et perspectives du traitement de l'insuffisance rénale en Algérie depuis les années 80 à ce jour, cela par notamment la mise en place d'un cadre juridique adéquat permettant, en l'occurrence, l'activité de la greffe d'organes. Nonobstant les encouragements et appels des autorités habilitées, tant sanitaires que culturelles, des difficultés persistent surtout au plan psychologique en ce qui concerne les dons d'organes à partir d'un mort encéphalique. En tout état de cause, l'inauguration prochaine de l'Institut national du rein à Blida promet une amélioration certaine de la situation.

Page 12

GREFFE D'ORGANES, PROFESSEUR *TAHAR RAYANE AU MIDI LIBRE

« 9 familles sur 10 refusent un prélèvement sur leurs morts »

Le professeur Tahar Rayane nous trace les bilans, contraintes et perspectives du traitement de l'insuffisance rénale en Algérie depuis les années 80 à ce jour, cela par notamment la mise en place d'un cadre juridique adéquat permettant, en l'occurrence, l'activité de la greffe d'organes. Nonobstant les encouragements et appels des autorités habilitées, tant sanitaires que culturelles, des difficultés persistent surtout au plan psychologique en ce qui concerne les dons d'organes à partir d'un mort encéphalique. En tout état de cause, l'inauguration prochaine de l'Institut national du rein à Blida promet une amélioration certaine de la situation.

Entretien réalisé par Ourida Aït Ali

Midi Libre : Pouvez-vous faire l'état des lieux de l'insuffisance rénale chronique en Algérie ?

Professeur Tahar Rayane : La prise en charge de l'insuffisance rénale chronique est passée par plusieurs étapes. Avant les années 80, les patients algériens insuffisants rénaux étaient forcés à l'exil thérapeutique en France ou dans d'autres pays européens. De 1980 à 1990, les pouvoirs publics ont encouragé la création des centres d'hémodialyse publics dans les différentes wilayas du pays, la priorité étant le rapatriement des patients dialysés à l'étranger et le « sauvetage » de milliers de patients voués à une mort certaine.

A partir de 1986, la transplantation rénale devenait une activité routinière, et des dizaines de patients bénéficiaient d'une greffe à partir d'un donneur vivant apparenté. La décennie noire a freiné cet élan, et a ralenti l'activité de greffe en raison du départ vers l'étranger de plusieurs spécialistes.

C'est paradoxalement durant cette période que plusieurs centres d'hémodialyse publics furent érigés et que le nombre de cas prévalant dépassera les 6.000 patients (plus de 200 patients traités par million d'habitants).

A partir de la décennie 2000, le nombre de centres de dialyse fut multiplié par 50 (dépassant 200), implantés à travers tout le territoire national et l'activité de la dialyse dans le secteur libéral fut autorisée. Des textes réglementant l'activité de prélèvement et de transplantation d'organes et de tissus, ainsi que ceux définissant les critères de mort cérébrale furent édictés, permettant en 2002, la réalisation de la première transplantation rénale à partir d'un donneur en mort encéphalique.

L'année 2006 fut une année charnière dans la relance du programme national de greffe d'organes et de tissus, ce qui a permis l'émergence de plusieurs équipes de

greffes, qui ont réalisé, durant les six années suivantes, plus de 600 transplantations rénales.

Ainsi depuis les années 80, notre pays a mis en place un système de soins basé sur le principe de non exclusion, et d'une intégration des différentes thérapies substitutives de l'insuffisance rénale chimique.

La répartition des différentes modalités thérapeutiques était du seul ressort des équipes soignantes, aucun quota n'a été imposé et aucune technique de substitution rénale n'a été privilégiée. Le mérite de cette politique sanitaire revient au Comité médical national de néphrologie, qui a su mettre en place une stratégie de répartition des différentes thérapies rénales. Il faudrait aussi rendre hommage à tous les acteurs de la santé, les sociétés savantes, les associations de malades, ainsi qu'aux autorités sanitaires et à l'industrie pharmaceutique nationale, qui ont permis de mettre en place cet arsenal thérapeutique au profit des patients algériens.

Quel est le nombre de patients atteints d'insuffisance rénale chimique terminale traitée est de 16.000, dont plus de 90% sont sous hémodialyse (60% dans le secteur public et 40% dans le secteur libéral), 400 malades sont en dialyse péritonéale, et un millier sont porteurs d'un greffon rénal fonctionnel.

Nous n'avons pas, jusqu'à ce jour, évalué de façon exacte le nombre de patients en liste d'attente d'une greffe rénale. On peut l'estimer, en raison du jeune âge de la population dialysée, et de la pathologie pourvoyeuse d'insuffisance rénale, entre 60% à 70% du nombre total, soit 8.000 à 9.000 patients.

Quelles sont les difficultés rencontrées pour l'obtention de dons du rein ?

Parmi les patients en attente de greffe, une faible proportion, estimée à 20%, dispose d'un donneur potentiel, et attendent impatiemment la réalisation de leur greffe ; les 80% restants fondent tout leur espoir sur un éventuel rein provenant d'un donneur en mort encéphalique. La greffe rénale chez cette catégorie de patients reste tributaire d'un prélèvement sur des personnes en mort encéphalique. D'où l'importance de la mise en service de l'Agence nationale de greffe d'organes et de tissus, et de l'organisation de campagnes nationales de promotion du don d'organes.

Depuis la promulgation des lois n° 85-05 du 16 février 1985 et n° 90-17 du 13 juillet 1990, y a-t-il eu des progrès ?

Depuis plus de 30 ans, seulement 10 greffes rénales à partir de prélèvement sur des personnes en mort encéphalique ont été réalisées en Algérie (ce qui correspond à 1% du nombre total de greffes effectuées depuis 1986). Un Algérien dialysé a actuellement une chance sur 1.000 de bénéficier d'une greffe à partir de rein de cadavre. Le taux d'accord de prélèvement d'organes sur une personne en mort encéphalique ne dépasse pas les 10% (9 familles sur 10 ont refusé le prélèvement).



Pourquoi à votre avis cette pratique n'a-t-elle pas connu d'essor en Algérie ?

Nous accusons un retard important dans ce domaine et nous devons mobiliser et impliquer tous les acteurs de la société civile, les hommes du culte, pour généraliser la culture du don d'organe chez nos concitoyens.

Nous estimons que la générosité est une constante génétiquement innée dans la race humaine, il faudrait savoir l'amplifier et l'exploiter, il n'est pas concevable que la générosité soit plus importante dans les sociétés occidentales, eu égard aux valeurs véhiculées ; il faudrait créer les conditions pour la concrétisation de cet acte hautement honorable.

Une préparation psychologique et des campagnes de sensibilisation et d'information doivent être menées régulièrement, ciblant toutes les couches de la population.

Par ailleurs, au plan matériel et technique sommes-nous à niveau complètement ?

La loi 85-05 complétée par la 90-17 a permis la mise en place d'un cadre juridique adéquat permettant la mise en application d'un programme national de greffe d'organes et de tissus. Elles ont eu le mérite de stimuler l'activité de greffe et de protéger les premières transplantations contre toute dérive mercantile. Le respect de l'éthique et de la déontologie guidait les équipes pionnières dans leurs activités de greffe.

Il faut rappeler qu'avant l'année 1986, les patients algériens avaient la possibilité de bénéficier d'un greffon à l'étranger ; mais dès l'installation de l'espace Schengen, l'attribution des organes était destinée en priorité aux citoyens européens.

La priorité nationale imposée en Europe, ne laissant aucune chance aux patients algériens de pouvoir bénéficier d'un organe prélevé sur une personne en mort encéphalique.

Cette situation imposera la mise en place d'un programme national de transplantation rénale pour répondre aux besoins de plus en plus croissants de patients insuffisants rénaux.

Y a-t-il un effet de synergie dans les moyens mis en place pour la greffe du rein ?

Le développement de la greffe rénale dans notre pays impose la disponibilité de moyens matériels et humains à la hauteur de cet important challenge. Ces moyens existent, mais sont dispersés dans plusieurs sites, une mutualisation des

équipements permettra une meilleure rentabilité. Il sera plus judicieux de constituer une sérothèque nationale et de disposer d'un laboratoire national d'histocompatibilité pour permettre une gestion efficiente de la liste d'attente de greffe à partir de personnes en mort encéphalique. Le recensement des personnes en mort encéphalique dans les différentes structures sanitaires du pays est une priorité pour développer les prélèvements d'organes.

La mise en service prochaine de l'Institut du rein à Blida complètera l'édifice mis en place pour booster l'activité de greffe dans notre pays.

On constate un retard pour l'ouverture de l'Institut national du rein de Blida, plusieurs fois annoncée et à chaque fois reportée. Quelles explications ?

L'Institut du rein de Blida est un projet à vocation nationale initié par les plus hautes autorités du pays ayant pour mission principale la prise en charge globale et intégrée de la pathologie uro-néphrologique. Celle-ci a été depuis fort longtemps négligée et les chiffres alarmants rapportant un taux élevé de cas incidents et prévalents de ces affections, ont été le leitmotiv pour la création de cette structure spécialisée dédiée aux maladies rénales, intégrant les aspects préventifs et curatifs et encourageant les travaux de recherche médicale. I abritera aussi l'Agence nationale de greffe d'organes et de tissus, qui vient d'être créée en vertu du décret exécutif numéro 12-167 du 5 avril 2012, qui aura pour mission de procéder à l'évaluation des résultats des greffes, et de coordonner les activités de prélèvement et de distribution des organes. Il s'agit d'un véritable pôle d'excellence dédié aux soins de haut niveau. Il sera doté d'équipements de dernière génération, où toutes les explorations de diagnostic et les modalités thérapeutiques seront dispensées sur un seul site. L'objectif principal étant une offre de soins au profit des patients algériens porteurs de ces affections uro-néphrologiques. Le développement de la transplantation rénale à partir du donneur vivant, l'augmentation des prélèvements à partir de donneur en mort encéphalique font partie des autres missions de l'Institut national du rein de Blida.

L'inauguration, prévue pour le mois de mai 2012, a été différée au 4^e trimestre de la même année en raison du retard lié aux travaux, et à la réception des équipements.

Peut-on avoir une date définitive ?

Nous espérons qu'il sera réceptionné au cours du dernier trimestre 2012. Sa réception prochaine permettra de redonner espoir aux patients qui attendent avec impatience sa mise en service, afin de bénéficier d'une prise en charge thérapeutique adéquate (greffe d'organes, interventions chirurgicales, etc.).

O. A. A.

*Président de la Société algérienne de néphrologie, dialyse et transplantation

Historique des greffes d'organes



Des greffes sont imaginées dans les mythologies égyptiennes et gréco-romaines ou dans les miracles chrétiens (Côme et Damien greffant une jambe de Maure pour remplacer la jambe nécrosée d'un patient). Le premier témoignage crédible d'une autotransplantation est due à Sushruta 800 ans avant J.-C. qui décrit des greffes de peau sur les nez amputés des criminels.

C'est vers 1906 que les premières greffes d'organes sur l'homme ont lieu : Ces greffes se soldent toutes par des échecs entraînant la mort du «cobaye humain». Mathieu Jaboulay et son interne Alexis Carrel font les toutes premières greffes de reins de porcs ou de chèvres sur des femmes mais elles échouent : les patientes atteintes d'insuffisances rénales meurent en quelques jours. Ces échecs permettent de découvrir un des principaux obstacles de la greffe : le rejet.

Les transplantations les plus fréquentes sont les transplantations du rein. On pratique également des transplantations du foie, du cœur, du poumon, du bloc cœur/poumon, du pancréas et plus rarement de l'intestin. On sait également greffer des tissus : cornée, os, valves cardiaques ou vaisseaux sanguins, de la moelle osseuse. Il existe également des techniques expérimentales de transplantations de tissus composites (main, partie du visage). Certaines transplantations permettent de sauver une vie, d'autres d'éviter de lourds traitements (la transplantation du rein permet par exemple d'éviter la dialyse). Il doit exister une certaine compatibilité immunologique entre le receveur et l'organe transplanté afin de diminuer le risque de rejet (réaction du système immunitaire du receveur contre l'organe transplanté ou greffé pouvant conduire à la destruction de ce dernier). Au minimum, une compatibilité au niveau du groupe sanguin est requise. La meilleure adéquation possible, quant au groupe HLA, reste souhaitable, même si elle est moins impérative.

INSUFFISANCE RÉNALE

Hémodialyse et transplantation du rein

L'insuffisance rénale peut être traitée par dialyse, mais au stade terminal, la transplantation est le seul traitement qui permette aux malades de retrouver une vie quasi-normale. Cette opération est ainsi une véritable révolution dans l'existence de l'insuffisant rénal.



Mais cette transformation a toutefois un prix : celui d'un traitement immunosuppresseur à vie. La transplantation rénale peut être réalisée à partir d'un donneur en état de mort cérébrale ou d'un donneur vivant apparenté. En effet, un seul rein suffit à assurer la formation des urines. Jusqu'à maintenant, la greffe entre donneurs vivants est limitée aux parents au premier

degré (parents, enfants, frères et soeurs). Le risque de ces interventions est faible, pour le donneur, mais non nul (risque opératoire immédiat). Afin de limiter les risques de rejets, on essaie de greffer des reins les plus compatibles possibles. Le donneur doit donc être de même groupe sanguin et, si possible, identique dans le système HLA (cas des vrais jumeaux) ou semi-identique. Les résultats

de ces greffes avec donneurs vivants sont meilleurs, car l'intervention est programmée à l'avance (receveur et donneur sont opérés en même temps, par deux équipes différentes, dans deux salles d'opération voisines), il y a une meilleure compatibilité, donc moins de risque de rejet, et, surtout, le rein est de meilleure qualité car il est greffé immédiatement après le prélèvement. Après

la transplantation, les enfants et adolescents retrouvent une croissance normale. Les personnes greffées peuvent également reprendre des activités scolaires, professionnelles et sociales tout à fait normales.

Un traitement immunodépresseur, avec deux ou trois médicaments, est cependant indispensable pour éviter le rejet du rein greffé.

Ephéméride des transplantations rénales à partir d'un donneur vivant

Elle a eu lieu en 1952 sur le jeune Marius Renard par l'équipe de Louis Michon à l'Hôpital Necker à Paris, les suites néphrologiques étant assurées par Jean Hamburger. Le jeune homme mourut 21 jours plus tard.

La seconde en 1954, alors que les sites de Boston et de Paris (équipe de René Küss et Jean Hamburger) sont en concurrence, l'américain Joseph Murray réalise la première transplantation rénale réussie au monde, en la pratiquant sur des jumeaux monozygotes.

La première transplantation de moelle a été faite en 1957 par Edward Donnall Thomas.

La première transplantation de foie a eu lieu en 1963 par le professeur Thomas Starzl.

La première transplantation cardiaque a eu lieu en 1967 par le professeur Christiaan Barnard en Afrique du Sud. La survie n'a été alors que de 18 jours. En France, on peut citer le cas d'Emmanuel Vitria qui vécut avec une telle



transplantation de 1968 à 1987.

La première greffe du foie en France, suivie d'une survie relativement prolongée pour l'époque, a été réalisée par Jean-Paul Clot et Henri Garnier, en 1968.

La première greffe de moelle osseuse a eu lieu en 1968.

La première transplantation du poumon a eu lieu en Belgique en 1968.

La première transplantation partielle de visage a eu lieu au CHU d'Amiens par les équipes de Bernard Devauchelle et Jean-Michel Dubernard en novembre 2005 sur Isabelle Dinoire.

En 2008, le 1^{er} août, la première transplantation de deux bras entiers a été réalisée en Allemagne à la clinique universitaire de Munich, par une équipe de 40 personnes sous la direction des professeurs Christoph Hijhne et Edgar Biemer 16.

En 2010 a lieu la première greffe totale de visage par une équipe espagnole.

LIRE EN FÊTE À BÉCHAR

Une dizaine de maisons d'édition attendues



Une dizaine de maisons d'édition prendront part à la 2^e édition du festival *Lire en fête*, prévue du 1^{er} au 15 novembre prochain à Béchar, a-t-on appris lundi auprès de la direction locale du secteur de la Culture de cette wilaya.

Cette manifestation culturelle, qui s'inscrit dans le cadre des efforts du secteur pour la promotion et le développement de la lecture publique et du livre en général, aura lieu à la maison de la Culture avec la participation d'une dizaine d'éditeurs et d'autres animateurs de la scène culturelle, a-t-on précisé.

Le festival, qui sera encadré par des animateurs culturels relevant de la direction de wilaya du secteur, a pour principal but de susciter chez les enfants l'amour de la lecture et des autres moyens technologiques modernes qui facilitent l'accès aux livres et autres ouvrages pouvant être d'un apport à leur formation pédagogique ou scientifique, a-t-on signalé.

Le programme de cette manifestation prévoit en plus un accès libre et rapide aux livres, aux spectacles de marionnettes, au théâtre pour enfants, aux jeux pédagogiques ainsi qu'à des représentations musicales.

Des rencontres-débats sur l'importance et l'apport du livre et de la lecture dans la formation des enfants et leur accès au savoir et sciences sont également au menu de la deuxième édition de ce festival.

La précédente édition du festival, qui s'était déroulée en septembre 2011, avait été marquée par la distribution, à titre gracieux, de plus de 4.000 livres et ouvrages pour enfants, a-t-on fait savoir à la direction de la Culture de la wilaya.

APS

THÉÂTRE AMATEUR DE MOSTAGANEM

El Hadj Mekki, la mémoire du Festival national

Témoin privilégié de l'histoire du théâtre à Mostaganem la ville de tous les Arts, El Hadj Mekki raconte le long cheminement, depuis la fin des années 30, qui a conduit Si El Djilali Benabdelhlim, son ami et compagnon, à fonder en 1967 l'un des premiers festivals culturels de l'Algérie indépendante et ne manque pas d'évoquer ses souvenirs avec Ould Abderahmane Kaki, voisin de quartier et ami d'enfance.

PAR ROSA CHAOUI

A soixante-dix-huit ans, il est la mémoire vivante de l'histoire du théâtre de Mostaganem. Bensaïd Mekki, dit El Hadj Mekki, a ainsi accompagné le Festival national du théâtre amateur depuis sa création et continue encore aujourd'hui à y prendre part activement et à nourrir des ambitions pour ce rendez-vous presque cinquantenaire.

Pour El Hadj Mekki, selon l'APS, il faut remonter jusqu'en 1937, date de la création de *Faoudj El Falah*, une section des scouts musulmans à Tidjdit (Mostaganem), que Si El Djilali Benabdelhlim rejoint en tant qu'animateur de théâtre, mettant en scène au cours de sa riche carrière plusieurs pièces, parmi ses œuvres : *Le dentiste atomique* en 1946 ainsi qu'une adaptation des *Cinq couverts* du dramaturge et cinéaste français Sacha Guitry.

El Hadj Mekki est prolifique pour témoigner sur le 4^{ème} Art : *"Engagé dès ses premières heures, ce théâtre d'apparence innocent, portait un sens caché, censé faire prendre conscience au peuple algérien de sa condition sous la colonisation"*, à l'exemple du *Dentiste atomique*, une métaphore, explique-t-il, sur le colonialisme représentée dans la pièce par une dent cariée que ni médecin ni le guérisseur ne pouvaient soigner...

En 1949, lors du concours du théâtre nord-africain à Alger, Si El Djilali Benabdelhlim rencontre d'autres grands comédiens comme Mustapha Kateb, se remémore El Hadj Mekki.

C'est que quatre ans après les massacres du 8 Mai 1945, *"la résistance par le théâtre"* est plus que jamais d'actualité et Si El Djilali Benabdelhlim, membre du Parti du peuple algérien, fondé en 1937 par Messali Hadj, ne concevait le théâtre que comme un prolongement à son engagement poli-



tique, témoigne-t-il.

La même année, se souvient encore El Hadj Mekki, un jeune scout de la troupe Faoudj El Falah signe *Ahlam Souleïman*, une opérette d'inspiration écologiste. Il s'agit de Ould Abderahmane Kaki.

Encouragé par Si El Djilali qui le prend sous son aile le jeune Kaki, âgé tout juste de 15 ans, adapte les *Méfaits du tabac* du Russe Tchekhov, un monologue joué à la salle CinéLux, avant d'effectuer plusieurs stages, dans les années 50, aux côtés d'Henri Cordo et devenir instructeur.

De 1953 à 1962, à l'association culturelle de Saïdia à Mostaganem, Kaki poursuit toujours ses activités théâtrales. Sous l'influence du "système Stanislavski", une technique qui encourage la créativité des comédiens appelés à investir l'épaisseur psychologique du personnage joué, Kaki monte *La valise* de Plote en 1957.

A cette adaptation, interprétée au centre culturel Albert-Camus à Chelf, Henri Cordo est engagé en tant qu'acteur témoigne El Hadj Mekki, dont les propos sont rapportés par l'APS.

En 1959, Kaki met en scène *Antigone* où El Hadj Mekki s'occupe de l'installation électrique, ce qui vaudra à ce dernier le surnom de *"Monsieur Planchon"*, en raison de ses recherches en éclairage, pour enrichir une mise en scène dépourvue de décors. Entre plusieurs anecdotes, dont celle du passage de Kaki dans un théâtre parisien et le fameux *"Brûler ce théâtre !"*, lancé à la cantonade par son propriétaire français impressionné par le jeu des

acteurs, El Hadj Mekki insiste sur les qualités de grand lecteur *"infatigable"* qu'était Kaki.

Concernant la création du festival amateur, El Hadj Mekki estime que c'est l'*"orientation politique"*, et la *"nécessité"* d'avoir un moyen d'expression tout à la fois, qui ont poussé Djilali Benabdelhlim à réunir en 1967 un *"groupe de réflexion"*, composé d'anciens membres des scouts musulmans autour de l'idée de création d'un festival.

La question du statut juridique s'étant d'emblée posée, poursuit-il, le groupe décide de se rapprocher des Syndicats d'initiative et de tourisme pour chapeauter le Festival.

Selon El Hadj Mekki, la réussite de la première édition revient surtout à la mise en place de plusieurs commissions, une procédure de gestion basée sur l'*"élargissement de la consultation"* et l'*"instauration du débat"* qu'il espère, encore aujourd'hui, imposer.

La sélection des troupes au niveau national, s'est faite *"au pas de porte comme les vrais scouts que nous étions"*, précise-t-il, en évoquant son propre déplacement à Saïda et Mascara, en compagnie de Si El Djilali Abdelhalim pour rencontrer les troupes théâtrales locales.

"Si El Djilali Abdelhalim était un homme de théâtre et un auteur, mais c'est sa formation politique et son intérêt pour la jeunesse qui lui l'ont conduit à la création de ce festival", conclut El Hadj Mekki.

R. C.

ECHANGES CULTURELS

Sétif hôte de Lyon du 12 au 16 septembre

Une importante délégation de la ville de Sétif, comprenant notamment des artistes et des personnalités du monde de la culture sera à Lyon (France) où elle animera du 12 au 16 septembre prochains des journées culturelles sétifiennes, a-t-on appris lundi auprès des services de la wilaya. La manifestation donnera lieu, à son ouverture, à un gala artistique qui mettra en vedette, par la voix de

Fatma Hechaïchi, une des divas du chant sahraoui, ce genre typique de la région des Hauts-Plateaux où il est particulièrement apprécié. Les chanteurs du répertoire moderne sétifien Cheb Arrès, Houria Mahdjoub et Salah El Eulmi compléteront le plateau artistique de la soirée d'ouverture de cette manifestation culturelle.

Plusieurs expositions mettant en valeur

les arts plastiques, œuvres d'artistes de la région de Sétif, ainsi que les différents pans du patrimoine sétifien, seront également organisées à l'occasion de ces journées au cours desquelles un film vidéo consacré à la wilaya de Sétif sera projeté.

L'architecte et écrivain Fayçal Ouaret donnera, pour sa part au second jour de cette manifestation, une conférence, suiv-

ie d'un débat, dédiée au patrimoine culturel sétifien. Le conférencier traitera notamment du patrimoine immatériel, de la ville de Sétif et de ses richesses patrimoniales, ainsi que des principaux monuments de la capitale des Hauts-Plateaux. La ville de Lyon abrite la plus importante communauté algérienne expatriée en France issue de la wilaya de Sétif.

APS

PATHOLOGIES CARDIO-VASCULAIRES

La syncope ou perte de connaissance

La syncope (malaise ou perte de connaissance) se définit comme l'apparition subite d'une perte de connaissance due à l'insuffisance brutale et passagère de la circulation sanguine qui nourrit le cerveau. Elle se rétablit spontanément en moins de trois minutes. Cette affection est parfois liée à une pathologie cardio-vasculaire (voir sous causes syncope).



La différence entre la syncope et la lipothymie est l'absence d'une perte totale de connaissance pour cette dernière. La syncope se divise en trois catégories selon son origine qui peut être indéterminée, cardio-vasculaire ou non cardio-vasculaire.

Les syncopes dont les causes demeurent inexplicables sont les plus fréquentes, elles occupent le tiers des cas.

Les troubles cardio-vasculaires, quant à eux, résultent souvent d'un ralentissement ou d'un trouble du rythme cardiaque (arythmie cardiaque). Ils peuvent également apparaître suite à l'existence de tumeurs ou de certaines maladies congénitales.

La syncope se manifeste en fait comme un mécanisme de protection du corps et de ce fait peut indiquer des problèmes cardiaques comme l'AVC ou l'embolie pulmonaire. C'est pourquoi il est toujours conseillé de consulter un médecin après une syncope.

Le dysfonctionnement des prothèses thérapeutiques fixées sur certains composants cardiaques peut aussi entraîner l'apparition de la syncope.

Le risque de syncope s'accroît avec l'âge, surtout si le patient présente une hypertension artérielle ou un antécédent de trouble de la circulation du sang dans le cerveau.

Quand les causes sont non cardio-vasculaires, les syncopes apparaissent par réflexe lors de toux, de la défécation ou de la miction, de la compression du cou, du contact brutal avec l'eau, de la vue du sang ou encore en cas de douleurs insupportables. Ce sont les syncopes vagues ou malaises vagues. La diminution de la tension artérielle (voir hypotension) par le saignement abondant, la prise de certains médicaments, l'orthostatisme et le « voile noir » pour les pilotes des avions de chasse en pleine vitesse sont autant de facteurs qui peuvent nuire momentanément à la perfusion sanguine de l'encéphale.

Il en est de même pour le manque d'apport en oxygène de l'appareil respiratoire. Une apnée non contrôlée peut ainsi être à l'origine d'une syncope. Les bouleversements émotifs comme le stress, l'anxiété (crise d'angoisse par exemple) et la consommation abusive d'alcools ou de drogues favorisent également son appari-

tion.

Certaines infections peuvent aussi provoquer une syncope. Par exemple en cas de septicémie.

Circonstances de survenue possibles de la syncope

Quant aux circonstances de survenue, cette affection apparaît généralement après les efforts physiques, le changement brusque de la position debout en position assise ou inversement, la station debout prolongée, lors de fortes émotions, de douleurs vives, du port d'un col trop serré, au moment du rasage, de la miction ou du contact avec l'eau comme lors de la baignade.

Les symptômes

La forme typique de la syncope se manifeste par une perte de connaissance brève d'apparition brutale, sans aucun symptôme avant-coureur ou prodrome. Elle entraîne une chute instantanée du patient avec un risque de traumatisme. Elle peut s'accompagner d'une pâleur, d'un arrêt respiratoire, d'un ralentissement ou d'une accélération du battement du cœur. La victime se rétablit spontanément et soudainement en quelques secondes ou minutes sans se souvenir de ce qui lui est arrivé. Les formes atypiques de la syncope sont précédées de prodromes tels que le vertige, la sueur ou les troubles visuels. Par ailleurs, l'apparition de crises convulsives peut révéler une origine neurologique (ex. épilepsie).

Diagnostic

Afin de préciser le diagnostic, et après avoir interrogé le patient et ses entourage, le professionnel de santé effectue un examen complet du patient. Il s'intéresse en particulier aux systèmes cardio-vasculaires et neurologiques. Il procède aussi à des analyses de sang et à des explorations d'autres organes. Toutes ces formes d'investigation permettent au médecin de confirmer le diagnostic de la syncope. En effet, certaines maladies psychiques ou neurologiques peuvent provoquer l'apparition de signes similaires à la syncope.

Les complications

La chute provoquée par la perte de connaissance peut engendrer des plaies, des fractures, des contusions ou des hémorragies. Ces lésions sont d'autant plus graves si elles atteignent l'encéphale. Par ailleurs, la syncope due au contact brutal avec l'eau ou hydrocution risque de noyer la victime. La persistance de la syncope peut entraîner le coma et révéler l'existence d'une lésion cérébrale ou cardio-vasculaire plus ou moins importante.

Le traitement

Le traitement consiste à supprimer la cause par le moyen le plus adapté, allant de la prise de médicaments jusqu'au recours à l'opération chirurgicale. En outre, si le malade prend un médicament entraînant l'apparition de syncope, il doit consulter son médecin pour que ce dernier lui en prescrive un autre.

La prévention de la syncope consiste surtout à éviter ou limiter les circonstances qui l'occasionnent. En effet, une bonne hydratation et éventuellement l'apport de sel contribuent à réduire le risque de diminution de la tension artérielle.

Phytothérapie

Pour lutter contre la syncope (mesure complémentaire), infusez une cuillère à dessert de feuilles ou fleurs de romarin dans une tasse d'eau bouillante pendant dix minutes. Prenez une tasse de cette infusion avant ou après les repas. Vous pouvez également utiliser l'huile essentielle de romarin. Ingérez trois à quatre gouttes avec du miel, deux à trois fois quotidiennement.

La mélisse possède aussi une vertu thérapeutique intéressante. Infusez pendant dix minutes une cuillère à dessert de sommités fleuries dans une tasse d'eau bouillante. La dose de trois tasses d'infusion par jour devrait atténuer le problème.

L'olivier associé avec le ginkgo ou la petite pervenche peuvent améliorer le flux sanguin au niveau de l'encéphale et l'oxygénation des neurones.

Remarquons qu'avant d'utiliser ces remèdes, vous devez consulter un professionnel de la santé pour obtenir des con-

seils sur les précautions à prendre. En effet, le surdosage de romarin risque de provoquer des crises épileptiques.

Les bons conseils

Même une seule crise de syncope ne doit jamais être négligée, car une éventuelle origine cardiaque peut être fatale :

si vous êtes victime d'une ou plusieurs crises, consultez toujours un médecin pour détecter la cause éventuelle ; comme on l'a vu sous cause de la syncope, cette dernière peut servir aussi comme un mécanisme de protection du corps et peut indiquer des problèmes cardiaques comme l'AVC ou l'embolie pulmonaire.

Dès que vous sentez les signes annonciateurs de la syncope :

- prévenez immédiatement votre entourage ;

- allongez-vous immédiatement pour éviter la chute.

- lorsque vous reprenez conscience, ne vous relevez pas tant que votre état de santé ne vous semble pas revenir à la normale ;

- accordez-vous des moments de repos et de sommeils suffisants ;

- la nuit, utilisez un oreiller soulevant votre tête si vous avez une syncope orthostatique ;

- adoptez une alimentation équilibrée et une bonne hydratation ;

- évitez de vous énerver trop facilement.

Si vous êtes en face d'une personne en pleine crise de syncope

- gardez votre sang-froid ;

- si la personne est en début de crise, soutenez-la pour empêcher sa chute ;

- mettez-la sur le côté pour éviter l'étouffement ;

- surélevez ses membres inférieurs ;
- desserrez ses habits et aérez le lieu ;

- ne lui donnez pas à boire ;

- rafraîchissez-lui la nuque et le front à l'aide d'un linge mouillé ;

- rassurez-la et mettez-la au repos dans un endroit calme ;

- conduisez-la chez le médecin.



ACCUSÉ

levez-vous !



ADULTÈRE

La belle proie (2e partie et fin)

Nadia 27 ans se retrouve seule chez elle après que son mari eut été jugé et condamné à 10 ans de prison pour trafic de drogue. Ses parents et ses beaux-parents veillent à ce qu'elle ne manque de rien mais sa solitude finit par devenir insupportable.

Nadia eut beau essayer de s'endormir, mais en vain ; elle n'arrêtait pas de revoir le beau jeune inconnu. Et il ne devait pas être cachotier comme Mahmoud qui lui avait toujours dissimulé la véritable source de son aisance financière.

Elle tendit sa main et se saisit de la petite carte de visite qu'elle avait posée sur sa table de nuit. A l'aide de la torche de son téléphone portable, qu'elle avait toujours à portée de main, elle détailla la petite fiche en bristol et le numéro de téléphone qui s'y trouvait porté. Sans réfléchir, elle le composa. Dès qu'elle eut entendu la sonnerie retentir à l'autre bout de la ligne, elle eut la présence d'esprit de raccrocher. Il était presque 2 h du matin. Il devait être en train de dormir profondément. Elle l'appellerait le lendemain...

La perspective de vivre une bonne journée dans quelques heures, aida Nadia à trouver le sommeil.

Le lendemain vers 10h, elle recomposa le numéro et elle reconnut la voix du jeune homme qui l'avait abordée au bazar de la place du 1^{er} Mai. Ils n'avaient pas échangé plus de dix mots que le jeune homme l'invita à déjeuner. Elle accepta volontiers et deux heures et demie plus tard les deux jeunes gens étaient attablés dans un petit restaurant des environs de la Place Audin, au cœur d'Alger.

Le jeune homme, qui s'appelait Saïd, s'avéra fidèle à l'image idéale que Nadia s'était forgé de lui. Beau, gentil, drôle, sympathique et, surtout commerçant honnête. Il vendait du matériel informatique. Il lui avait tellement plu qu'elle décida de lui mentir à son sujet pour le retenir. Elle ne lui dirait pas qu'elle était mariée avec un homme qui se trouvait en prison, parce que, pensa-t-elle, un type comme lui ne devait pas aimer les problèmes. Et si problème il y avait il devait préférer l'avoir avec un client plutôt qu'avec un repris de justice à qui il aurait volé sa femme. Pauvre Nadia ! Elle ignorait que la majorité des hommes ne s'encroque pas de ce genre de préoccupations. Ce qui



intéressait Saïd, qui était du reste marié et déjà père de trois enfants malgré son apparente jeunesse, c'était de s'offrir du bon temps. Et de ce point de vue, Nadia était une belle proie. Elle lui donna l'adresse de son domicile tout en le priant de ne s'y rendre qu'à partir de 19h parce que durant la journée elle travaillait, lui avait-elle menti alors qu'en vérité, elle savait que ses parents et ses beaux-parents ne lui rendaient jamais visite la nuit.

Et c'est ainsi que commença une liaison passionnelle entre Nadia et le jeune commerçant en matériel informatique. La jeune femme n'ignorait pas qu'il viendrait un jour où son amant découvrirait qu'elle était mariée avec un homme qui croupissait en prison. Mais elle pensait naïvement qu'avec le temps, il se serait passé tellement de choses entre eux, qu'il ne pourrait plus se séparer d'elle. Il pourrait même l'aider dans ses démarches en vue d'obtenir le divorce. Elle se dit aussi qu'avec un tout petit peu de chance, elle pourrait tomber enceinte de lui. Ainsi, leurs destins seraient scellés à vie. Saïd était trop bon ; il ne pourrait jamais l'abandonner si elle lui donnait un fils ou une fille.

Pauvre Nadia ! Si elle savait ce que pensait d'elle Saïd !

Au bout de trois mois de vie commune et nocturne, Nadia décida de faire part à Saïd de ses rêves. Il était près d'1 h du matin lorsqu'il elle lui avait parlé de son mariage

avec un homme qui l'avait fait souffrir et de l'idée de refaire sa vie avec lui qui trotait dans sa tête. Celui-ci l'écouta attentivement puis lui dit :

- Ce que tu viens de me dire me va droit au cœur, Nadia...Mais accorde-moi un moment de réflexion.

- Un moment de réflexion ? Les mois que nous avons passé ensemble ne te suffisent pas ?

- Si, si, si. Mais le mariage est un bouleversement total dans la vie d'un être humain. Alors, laisse-moi d'abord me remettre de mon choc. Et demain, je te donnerai une réponse...

- Positive, j'espère ?

- Sans aucun doute.

Mais le lendemain, Saïd ferma son portable et Nadia ne parvint pas à le joindre. Ce fut le cas également pour le surlendemain et les jours suivants. Ce n'est qu'au bout d'une semaine qu'il lui répondit pour lui dire que le mariage ne l'intéressait pas pour le moment.

- Et excuse-moi si je ne suis pas venu te voir ces jours-ci ; j'ai trop de travail... je passerai te voir ce soir... tu veux que je ramène un poulet rôti ou des brochettes ?

- Ramène ce que tu veux.

Mais il n'y eut ni poulet ni brochettes. Ni ce soir-là ni les soirs suivants. Malgré son esprit obtus, Nadia finit par comprendre que Saïd ne viendrait plus jamais.

Elle réfléchit un bon moment puis sourit. Elle crut avoir trouvé un bon moyen pour

l'obliger à l'épouser. Elle s'était rappelé un film arabe sur une des nombreuses chaînes satellitaires qui entrent aujourd'hui dans nos foyers et qui donnent de la réalité une vision déformée et erronée.

Elle sortit de son sac à main la carte de visite de Saïd, releva l'adresse de son magasin.

Le lendemain matin, elle s'y rendit armée d'une hache de boucher. Elle n'eut aucune mal à le trouver. Ce n'est pas Saïd qu'elle voulait frapper parce qu'elle l'aimait trop pour lui vouloir du mal. Elle voulait juste causer des dégâts à sa boutique de telle sorte qu'il soit obligé de déposer plainte contre elle. Et une fois au tribunal, devant le juge, le procureur et les avocats, elle lui jouerait le coup de la scène émouvante vue dans le film dont elle avait décidé de s'inspirer pour refaire sa vie.

Quand elle fut arrivée devant sa boutique, elle la trouva fermée. Il était plus de 9h. Elle voulut rebrousser chemin et retourner chez elle mais elle eut vite fait de se raviser. Elle se dit qu'il avait dû être pris dans quelque embouteillage. Et elle avait raison ; dix minutes plus tard, elle le vit arriver dans sa voiture qu'il

gara en seconde position pour sortir les quelques cartons qui se trouvaient dans la malle. Et c'était pendant qu'il ouvrait les cadenas de son rideau métallique que Nadia était passée à l'action.

Finalement elle avait préféré s'en prendre à sa voiture. Elle lui brisa les deux pare-brises ainsi que les phares avant. Elle lui aurait certainement fait subir d'autres dommages si des passants ne l'en avaient pas empêchée en la maîtrisant. Une voiture de police se trouvant non loin de là s'approcha et s'arrêta à la ... grande joie de Nadia qui se dit qu'il y avait décidément là tous les ingrédients pour que son problème avec Saïd soit bientôt solutionné dans l'enceinte d'un tribunal.

Et c'est ce qui s'était passé effectivement. Au tribunal de Bir Mourad-Raïs où cette affaire a été jugée en première instance, Nadia s'était retrouvée inculpée pour destruction de bien d'autrui et possession d'arme blanche prohibée. Elle a été aussi inculpée au même titre que Saïd pour adultère. Tous les deux ont été condamnés à une année de prison ferme.

Il y a une semaine, à la cour d'Alger, a confirmé ce verdict.

Les parents de Nadia avaient été mis au courant des frasques de leur fille mais ils n'avaient pas osé se montrer. Ils s'étaient comportés exactement comme si Nadia n'était plus leur fille.

K. A. (fin)

EQUIPE NATIONALE, DÉPLACEMENT AU MAROC

10 joueurs locaux seront du voyage

Avec le rappel de l'attaquant de l'USM Alger, Mohamed Seguer, le nombre des joueurs qui évoluent dans le championnat national concernés par le déplacement au Maroc, a atteint dix. Ce qui constitue, de l'avis des spécialistes, une première depuis plusieurs années.

PAR MOURAD SALHI

« **A**vec moi, il n'y a pas de titulaires ou de cadres indiscutables », ne cesse de marteler le sélectionneur national, Vahid Halilhodzic, depuis son arrivée à la tête des Verts. « Les joueurs les plus en forme, explique-t-il, seront invités ». Chose promise, chose due. Dix joueurs du championnat national de Ligue I, figurent donc dans la liste des concernés par le déplacement au Maroc pour prendre part au match face à la Libye, comptant pour le troisième et dernier tour des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations 2013, prévu le 9 septembre à Casablanca. Une première pour l'équipe algérienne depuis plusieurs années. Après avoir gardé pratiquement les mêmes éléments qui étaient sous la coupe de l'ancien sélectionneur, Rabah Saâdane, (99% expatriés) afin d'assurer une certaine continuité, Vahid Halilhodzic a révolutionné l'équipe en effectuant des changements dans tous les compartiments. En dépit de son engagement sur deux parcours similaires, (Coupe d'Afrique des Nations 2013-Coupe du monde 2014) et l'objectif principal qui lui a été assigné par l'instance nationale,



le coach national poursuit sa politique de rajeunissement, en injectant, à chaque occasion, deux à trois nouveaux éléments. Lorsqu'il a pris en main la sélection algérienne, le Bosnien n'avait pas misé beaucoup sur le produit local, justifiant son choix par le fait que les joueurs locaux

ne travaillaient pas beaucoup avec leurs clubs respectifs. Le constat est fait, le football algérien, à cette époque, nageait sans aucune planification dans sa première année du professionnalisme. L'intérêt financier, comme tout le monde le sait, a primé sur le développement de la disci-

pline. « La pâte existe, mais sans les moyens elle ne pourra rien apporter de plus », avait-il dit. Petit à petit, l'équipe nationale se prépare avec quelques joueurs issus du championnat national. En constatant le changement que peut apporter le joueur local, Vahid Halilhodzic décide par la suite d'organiser des stages exclusivement consacrés aux joueurs locaux. Le malheur des uns fait le bonheur des autres. Avec les blessures successives de plusieurs joueurs expatriés et leur retraite anticipée, annoncée par trois autres joueurs, Halilhodzic a été dans l'obligation de redonner sa confiance au produit local. Au passage, plusieurs joueurs ont saisi l'occasion pour se distinguer, à l'image de l'attaquant du CR Belouizdad, Islam Slimani, Abderahmane Hachoud, Saâd Tedjar, Mohamed-Amine Aoudia et beaucoup d'autres qui ont préféré, par la suite, opter pour des clubs étrangers, à l'image de Hillal Soudani, Abdelmoumen Djabou et Khaled Lemouchia. En tous cas, arriver à imposer dix joueurs locaux en sélection nationale, c'est tout de même de bon augure en attendant que le football national se stabilise.

M. S

ISHAK BELFODIL

«Tant que je ne suis pas qualifié je ne peux pas venir»

L'attaquant algérien du FC Parme (Serie A italienne de football), Ishak Belfodil, a affirmé mardi l'impossibilité d'honorer sa première convocation en équipe nationale, tant qu'il n'est pas encore qualifié par la Fédération internationale (FIFA). « Je ne peux pas venir à l'heure actuelle, d'autant que je ne suis pas encore qualifié pour vêtir le maillot de l'Algérie. Les responsables de la fédération m'ont demandé de venir, histoire de s'imprégner de l'ambiance du groupe, mais malheureusement je ne peux pas le faire », a indiqué à l'APS Belfodil, lors d'un entretien téléphonique. Le sélectionneur national, le Bosnien Vahid Halilhodzic a retenu le nom de Belfodil, parmi les 24 joueurs convoqués pour le stage qui précède le match aller face à la Libye, prévu dimanche prochain à Casablanca, pour le compte du dernier tour des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations : CAN-2013. Toutefois, l'ancien joueur de l'Olympique de Lyon ne pouvait pas se présenter lundi au lieu du stage. Il se justifie. « La direction de Parme ne peut me libérer pour le moment, car elle me considère toujours comme un joueur français, et je comprend parfaitement sa réaction. J'aurais aimé être actuellement à Alger, mais malheureusement, ce n'est pas le cas, ça sera inch'allah

au match retour », a-t-il ajouté. Evoquant la procédure de sa qualification, entamée par la fédération algérienne (FAF) auprès de son homologue française (FFF) et la FIFA, Belfodil révèle qu'elle est en voie de finalisation. « La procédure est sur le point d'aboutir, ça ne devrait pas tarder, il manque seulement quelques documents administratifs que mon père devrait ramener pour compléter le dossier. Je sais que les responsables de la FAF ont tout fait dans ce sens », a-t-il précisé. Même s'il n'est pas encore apte à jouer pour l'équipe nationale, Belfodil se dit être corps et âme avec les Verts, dimanche prochain, lors du match face à la Libye. « Dimanche, je serai scotché devant ma télé pour voir le match, d'ailleurs je suis en train de chercher sur quelle chaîne la rencontre sera retransmise », a souligné Belfodil, rêvant d'une victoire des Verts à Casablanca. « Gagner sur le score de 2 à 0 ça serait l'idéal », a-t-il souhaité. Avec son club, Belfodil a fait parler la poudre dimanche soir à domicile en inscrivant son premier but de la saison face à Chievo Vérone (2-0). A la réception d'un centre au premier poteau, le néo-international algérien a surgi pour placer une tête imparable. « Je suis très heureux pas ce premier but, qui j'espère en appellera d'autres. Ça m'a fait vraiment chaud au coeur, d'autant qu'il a coïn-



cidé avec ma sélection en équipe nationale. Après le match, j'ai reçu les félicitations de mes coéquipiers et de l'entraîneur Donadoni », s'est-il réjoui. En remplacement de Belfodil, le coach national a fait appel à l'attaquant de l'USM Alger, Mohamed Seguer, qui figurait sur la liste des cinq réservistes.

APS

Seguer rappelé par Halilhodzic



L'attaquant de l'USM Alger (Ligue 1, Algérie), Mohamed Seguer, a été rappelé par le sélectionneur de l'Algérie, Vahid Halilhodzic, en vue du match face à la Libye le 9 septembre à Casablanca (Maroc) pour le compte du dernier tour aller des éliminatoires de la coupe d'Afrique des nations (CAN-2013), a annoncé la Fédération algérienne de football (FAF). Le rappel du joueur de 25 ans fait suite à la défection d'Ishak Belfodil, le nouvel attaquant de Parme (Serie A, Italie)

non-autorisé par son club à rejoindre les Verts car n'étant pas encore qualifié par la Fédération internationale de football (Fifa) pour défendre les couleurs nationales après avoir déjà évolué sous le maillot des sélections françaises des jeunes catégories. Auparavant, Seguer figurait dans la liste des réservistes établie par l'entraîneur bosnien et avait pris part au stage des joueurs évoluant dans le championnat local entre le 22 août et le 1er septembre.

BILANS DES STAGES DE L'EN

Aucun blessé déploré

Les internationaux algériens évoluant à l'étranger, actuellement en stage au centre technique de Sidi Moussa (Alger), ne souffrent d'aucune blessure, et préparent sereinement le match face à la Libye prévu le 9 septembre à Casablanca (Maroc) pour le compte du dernier tour aller des éliminatoires de la coupe d'Afrique des nations (CAN-2013), a-t-on appris auprès d'une source proche de la fédération algérienne de football (FAF). 13 joueurs professionnels ont ainsi pris part à la première séance d'entraînements effectuée lundi en fin d'après-midi sur le nouveau terrain en gazon naturel du centre de Sidi-Moussa, aux côtés des 10 éléments locaux concernés par le match. Il ne manquait d'ailleurs que Hillal Soudani, l'attaquant de Vitoria Guimaraes (Div. 1, Portugal) le dernier à avoir rallié les lieux du regroupement lundi soir. L'état de santé rassurant des Verts satisfait l'entraîneur national, Vahid Halilhodzic, et lui permet de préparer le rendez-vous de dimanche prochain dans la sérénité totale, tout en ayant une marge de manœuvre considérable pour arrêter son équipe type, selon les observateurs. Un souci en moins donc pour le technicien bosnien qui avait souvent déploré les nombreuses défections, pour blessures notamment, au sein de son effectif lors des précédents matches officiels. Deux séances d'entraînement sont au menu des coéquipiers de Lacen mardi, toujours au niveau du centre de Sidi Moussa. Idem pour le programme de mercredi, sauf que celle de fin d'après-midi aura lieu au stade Mustapha-Tchaker de Blida. A signaler que le départ de l'équipe nationale vers la capitale économique marocaine est prévu pour vendredi, soit 48 heures avant la rencontre. Le voyage se fera à bord d'un avion spécial.

APS

Cuisine

Omelette aux légumes



Ingrédients :

20 œufs
3 pommes de terre
2 courgettes
3 tomates
3 c. à soupe d'huile d'olive
Beurre
Sel, poivre

Préparation :

Eplucher les pommes de terre et les courgettes. Laver les tomates. Couper tous les légumes en tous petits dés.

Faire chauffer l'huile d'olive dans une sauteuse. Ajouter les pommes de terre et les faire revenir à feu doux 5 minutes. Baisser le feu et couvrir. Laisser cuire doucement pendant 10 minutes. Ajouter les courgettes et les tomates, saler et poivrer, mélanger et prolonger la cuisson à couvert pendant 10 minutes.

Laisser tiédir puis les écraser à la fourchette.

Battre les œufs en omelette quatre par quatre dans cinq bols différents. Répartir les légumes dans deux d'entre eux. Bien mélanger.

Faire fondre un peu de beurre dans une poêle. Verser le contenu d'un premier bol d'œufs nature et laissez cuire 5 minutes puis retourner et prolonger la cuisson 3 minutes. Mettre l'omelette dans un plat. Procéder de la même manière pour les autres omelette en alternant une omelette aux légumes et une omelette nature. Les mettre ensuite les une sur les autres.

Couper le gâteau d'omelette en lamelles et servir tiède en entrée.

Tarte normande



Ingrédients :

Une pâte brisée
3 pommes
200 g de sucre en poudre
2 œufs
Crème fraîche

Préparation :

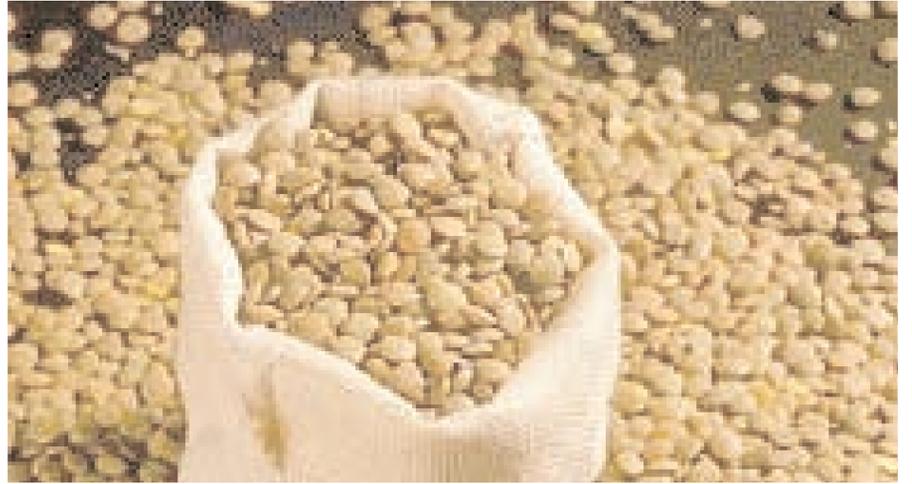
Étendre la pâte dans un moule à tarte. Éplucher les pommes, les couper en grosses lamelles. Poser les lamelles de pommes sur la pâte dans le moule. Dans un récipient casser les œufs, mettre le sucre en poudre, battre le tout. Ajouter deux cuillères de crème, battre jusqu'à obtenir un liquide onctueux. Étaler le liquide sur les pommes.

Placer le moule dans un four chaud (180°, niveau 6). Laisser cuire 30 minutes environ.

NUTRITION

Tout sur les légumes secs

Les légumes secs ont souvent préservé nos ancêtres de la famine. Un simple séchage naturel suffit pour les conserver des mois en gardant intactes leurs qualités nutritionnelles : protéines, amidon et sels minéraux.



Atouts nutritionnels

Les légumes secs sont constitués de 60 % de glucides, principalement de l'amidon. Ils contiennent très peu de lipides et environ 20 % de protéines.

Ce sont de bonnes sources de magnésium, en particulier les pois chiches. Ils renferment aussi du calcium et du fer. Enfin, ils sont très riches en fibres : de 8 % pour les lentilles crues à 13 % pour le pois chiche et 25 % pour la graine de haricot sec !

Les protéines

Les légumes secs sont d'excellentes sources de protéines. En association avec les céréales, on obtient des protéines bien équi-

librées, de bonne qualité nutritionnelle. Cette association céréales et légumes secs, c'est aujourd'hui la base des régimes végétariens - se retrouve dans de nombreuses alimentations traditionnelles. Par exemple : riz + soja, semoule de blé + pois chiches dans le couscous, maïs + haricots rouges.

Méthode de cuisson

Si leur temps de préparation semble incompatible avec votre rythme de vie.

(Travail à l'extérieur), faites-les cuire la vieille. Laissez-les mijoter tranquillement au four par exemple. Et les réchauffer le moment venu.

Puis, leur bonne tenue à la cuisson fait

qu'ils sont excellents en conserve. Idées : salades aux lentilles, aux pois chiche ou aux haricots blancs. C'est délicieux en cette période hivernale.

Pour une bonne digestion

Pour éviter les problèmes de ballonnements et autres gargouillis, ajoutez à l'eau de cuisson de vos lentilles et haricots, du romarin, de la sauge ou du fenouil. Vous pouvez aussi saupoudrer le légume cuit de basilic, mélisse, sauge, persil ou sarriette (aussi appelée herbe aux haricots).

Dans tous les cas, les légumes secs sont déconseillés aux enfants de moins de 2 ans.

SAVOIR-VIVRE

Bien se tenir à table

Couper la salade

Vous l'avez sûrement entendu dire... on ne doit pas couper la salade avec un couteau. Cet usage tire son origine d'un problème pratique rencontré autrefois : le vinaigre de l'assaisonnement attaquait les couteaux en argent. Conseil pour éviter aux convives de "se battre" avec des feuilles démesurées, préparez la salade de telle sorte que les feuilles puissent être mises en bouche facilement.

Couper le fromage

La maîtresse de maison dépose devant vous un plateau, très alléchant, de fromages. Aucune règle de savoir-vivre ne vous empêche de vous servir de tout, mais alors en petites quantités et en prélevant toujours une part de croûte. Certains usages concernant la découpe tendent surtout à préserver à la fois l'esthétique et les qualités gustatives des fromages (et ne pas laisser que les talons pour les derniers servis!).

Vaut-il mieux arriver avant ou après l'heure?

Un dicton affirme que « la ponctualité est la politesse des rois ». Avant l'heure, vous risquez de trouver madame en train de se battre dans la cuisine. Après l'heure, cela oblige vos hôtes à jouer avec le thermostat du four. De plus, comme l'ambiance s'est déjà installée entre les invités, il vous sera plus difficile de vous faire une place dans les conversations.

Des couverts en ordre

Les couverts se présentent du côté de la main qui les utilise, aucune dérogation n'étant prévue pour les gauchers ! Les fourchettes sont tournées pointes vers la table.

A ne pas faire

- Tendre son verre quand on a soif.
- S'asseoir tandis que les autres restent debout autour de la table.
- S'essuyer le nez avec sa serviette.



- Boire ou manger en continuant de parler.
- S'immiscer dans la conversation d'autres personnes sans y être invité.

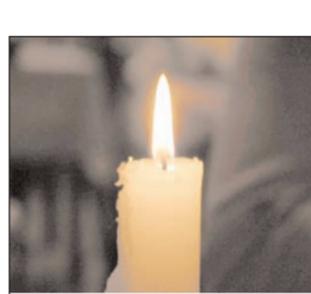
Trucs et astuces

Tache de teinture à cheveux



Pour faire partir une tache de teinture à cheveux sur une chemise blanche, vaporisez un peu de fixatif à cheveux sur la tache, attendez quelques secondes et essuyez avec un linge humide.

Tache de bougie sur un vêtement



Prenez un buvard, posez le sur la tache et appliquez un fer à repasser sur le buvard.

Tache de fruits sur une nappe



Mélangez du jus de citron avec du sel puis frottez les taches de fruits sur les nappes.

Tâche de chocolat sur un vêtement



Humectez l'endroit tâché avec de l'eau. Prenez une portion de pâte à dents, et une portion de bicarbonate de soude puis frottez jusqu'à la dissolution du bicarbonate de soude.

Un cargo échoué en 2009 relâche des litres de pétrole au large du Cap

La tempête, qui souffle au large du Cap depuis vendredi, a coupé en trois le cargo turc connu sous le nom de Seli 1 et échoué au large du Cap en 2009. Des litres de pétrole se sont échappés de l'épave polluant l'océan et mazoutant des pingouins.

En effet, les vents violents ont coupé en trois l'épave du cargo turc échoué en septembre 2009 dans la région et qui n'a depuis toujours pas été retiré. Or, le bateau contient toujours du fioul dont une partie a été libérée dans l'océan, provoquant une pollution sur deux plages des environs. Selon les services de secours, une traînée de fioul longue de 8 milles nautiques (15 kilomètres) et large de 3 mètres a en outre été repérée entre le port du Cap et Robben Island.

Bien que la pollution reste circonscrite aux abords de ces deux plages, elle inquiète aujourd'hui quant à la menace qu'elle représente pour la faune marine de la région. D'autant plus que cinq pingouins ont été découverts mazoutés sur l'île célèbre de Robben Island. L'un d'entre eux a pu être capturé pour être nettoyé et soigné tandis qu'une équipe est partie capturer les quatre autres. Aujourd'hui, le degré de contamination des oiseaux reste à préciser, "mais les vétérinaires vont les examiner et déterminer où ils doivent être libérés", selon un communiqué des secours relayé par l'AFP.

Suite à l'accident, des opérations de nettoyage ont été immédiatement lancées mais les mauvaises conditions météorologiques les ont empêchées. La zone devrait ainsi être nettoyée dans la journée, ce qui n'a pas atténué la colère des protecteurs de l'environnement. En effet, ceux-ci ont expliqué que cela faisait des



années qu'ils alertaient de la menace que représente le Seli 1, sans que ceci soit prise en compte. "Nous avons alerté le Département des Transports depuis bien trop longtemps que ceci allait se produire. Nous avons suggéré que l'épave devait être ouverte avec précaution et que le pétrole devait être physiquement retiré", a expliqué Dave Colly, directeur régional de la Maritime Safety Authority (Samsa) cité par Iol.co.za.

Une fuite partiellement localisée

Une situation d'autant plus sérieuse que les équipes ignorent la quantité de pétrole encore contenue dans le cargo. "Nous avons déployé nos avions chargés de la surveillance aérienne du pétrole, Coastguard 9, au-dessus de l'épave et il a été rapporté que la plupart du pétrole fuyait de la partie centrale du container", a expliqué Feroza Albertus-Stanley du Department of Environmental Affairs. Néanmoins, "on ignore de quelle section du container il s'agit dans la mesure où il y a beaucoup de compartiments, et on ignore également quelle quantité de fioul se trouve à bord", a-t-elle encore précisé. Selon les services de secours du Cap, il semblerait que le département des Transports ait demandé le déblocage de 40 millions de rands (4 millions d'euros) pour enlever l'épave.



La Baie du Commonwealth : l'endroit le plus venté du monde

L'Antarctique est le continent le plus haut, le plus sec et le plus froid. Mais c'est aussi le plus venté. C'est là-bas que se trouve la Baie du Commonwealth, réputée pour être l'endroit le plus venté du monde. En 1912, l'expédition Aurora emmenée par Douglas Mawson découvre la Baie du Commonwealth sur la côte Est de l'Antarctique. Ce que Douglas Mawson ne sait pas encore, c'est qu'il a posé le pied sur l'endroit le plus venté du monde. C'est en tout cas ce qu'avancent le Guinness Book des Records et la National Geographic Society. Les vents, dits catabatiques, y dépassent fréquemment les 300 km/h. Des vents catabatiques, qu'est-ce que c'est que ça ? Le mot vient

du grec katabatikos qui signifie « dévalant la pente ». Un vent catabatique est donc un vent gravitationnel, provoqué par la descente d'une masse d'air froid le long d'un relief géographique. Puisque l'air est particulièrement froid au-dessus de l'Antarctique, sa descente gravitationnelle est d'autant plus rapide et les vents qui dévalent les pentes de l'Antarctique sont plus forts qu'à n'importe quel autre endroit de la Terre.

Il n'est pas rare que les rafales dépassent les 300 km/h. A titre de comparaison, ce qu'on appelle un « coup de vent » chez nous, qui casse les branches d'arbre et nous empêche de marcher dans la rue, atteint à peine les 74 km/h. Quant aux ouragans, les plus violents systèmes

dépressionnaires météorologiques de la planète, ils sont qualifiés de tel à partir de 118km/h. Qu'en est-il des rafales qui dépassent le double de cette vitesse ? Est-il même possible de l'imaginer ? Cela ne ressemble à rien de ce qu'on connaît, cela dépasse l'entendement humain.

Bon à savoir :

Le record de la rafale la plus violente a été enregistré le 12 avril 1934 à 1917 mètres d'altitude sur le Mont Washington : 372 km/h. A basse altitude, le record a été mesuré le 8 mars 1972 sur la base aérienne de Thulé, au Groenland, avec des vents atteignant les 333 km/h.

L'encyclopédie

DES INVENTIONS

LE PUZZLE

Inventeur : **John Spilbury** Date : **1762** Lieu : **Grande-Bretagne**
Le puzzle à l'origine est un jeu éducatif. En 1762 le Britannique John Spilbury colla une carte d'Angleterre sur une mince couche d'acajou. Son puzzle était découpé suivant les frontières de chaque comté et chaque comté était vendu séparément. Spilbury mourut à 29 ans sans avoir connu le succès.



Robert Pattinson

*pressé de rentrer
en Angleterre*

Robert Pattinson, expatrié depuis qu'il incarne Edward Cullen dans *Twilight*, n'a jamais caché ne pas être vraiment tombé amoureux de Los Angeles. Quasi absent de la vie nocturne d'Hollywood, il préfère rester dans sa maison où il possède sa propre salle de projection. mais il ne rêve que de retourner chez lui, à Londres, pour retrouver famille et amis.



Jeremy Renner enfin un premier rôle

Jeremy Renner, 41 ans, a décroché le gros lot en étant choisi pour remplacer Matt Damon à la tête de Jason Bourne. Avant cela il avait enchaîné les rôles secondaires. Jeremy s'est même plié au jeu du photocall aux côtés de sa partenaire à l'écran. Il semblait ravi de cette nouvelle notoriété, lui qui avait déjà été repéré dans le rôle de Clint Barton dans le long-métrage *Avengers*.

Rihanna

*elle provoque une émeute à la Gare
du Nord à Paris*

Rihanna a décidé samedi dernier de venir passer un week-end à Paris. Elle a tweeté sur son compte, suivi par plus de 25 millions de fans, une photo indiquant l'heure de départ de son train en gare de Londres. Le message a été bien reçu, et, résultat des courses, des centaines de fans attendaient la star à la sortie de son train.



Horaires des prières pour Alger et ses environs

Fadjr	04h37
Dohr	12h50
Asr	16h131
Maghreb	19h27
Icha	20h50

MIDI

Quotidien national d'information *Libre*
N° 1665 | Mercredi 5 septembre 2012

Le **MIDI LIBRE** met à la disposition de ses lecteurs deux numéros pour signaler une éventuelle absence du journal dans leurs quartiers.
0777.10.49.42
0550.18.37.57

VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME AU SAHARA OCCIDENTAL

Le centre Robert-Kennedy fustige le Maroc

Le centre américain Robert F. Kennedy pour la justice et les droits de l'Homme (RFK Center) a dressé, lundi, un rapport accablant sur le Maroc pour sa violation des droits de l'Homme des Sahraouis et a appelé à l'urgence de l'instauration d'un "mécanisme international permanent afin de protéger les droits de l'Homme du peuple sahraoui".

Le rapport préliminaire de onze pages consacré à l'évaluation de la situation des droits de l'Homme du peuple sahraoui a été établi à l'issue d'une visite effectuée récemment dans les territoires occupés du Sahara occidental par une délégation de RFK Center conduite par sa présidente, Kerry Kennedy, et composée notamment de juristes et d'experts mondiaux en matière de droits de l'Homme ainsi que de l'ex-secrétaire général de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), Erik Sottas. Rappelant qu'"aucun pays ne reconnaît la souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental", le rapport note que depuis que le dossier du Sahara occidental fut porté devant le Comité de décolonisation de l'Onu, "plus d'une centaine de résolutions de l'Onu ont réaffirmé le droit à l'autodétermination des Sahraouis". Tenant à préciser "ne pas prendre position quant au statut du Sahara occidental", RFK center souligne que si les deux parties en conflit (Front Polisario et Maroc) ne sont toujours pas parvenues à une solution sur l'avenir du Sahara occidental, cette situation ne doit pas occulter la question du respect des droits de l'Homme dont plusieurs traités internationaux, souligne-t-il, ont été, pourtant, signés et ratifiés par le Maroc. A ce propos, le rapport préliminaire souligne que la délégation de RFK Center "reconnait les changements positifs apportés à la Constitution marocaine tels la criminalisation de la torture, des détentions arbitraires et des disparitions forcées ainsi que le respect de la liberté d'expression". Cependant, préconise-t-il, "ces changements constitutionnels devraient être mis en place à travers des mécanismes appropriés pour permettre le plein exercice des droits des personnes qui sont sous juridiction marocaine, et ce, sans distinction" entre les Marocains et les Sahraouis.

Brutalité, insultes et détentions arbitraires

La délégation, conduite par Kerry Kennedy, souligne avoir rencontré des organisations de la société civile et des personnes de plusieurs villes du Sahara occidental, dont El-Ayoum, Dakhla et Smara, qui leur ont fait part des cas de disparitions, de torture, de détentions arbitraires, de brutalités des forces policières, de menaces, d'intimidation et d'exécutions extrajudiciaires. La délégation a également reçu des plaintes au sujet de la violation des droits à la liberté d'expression, de réunion et d'association. Au cours de sa visite à El-Ayoum, lit-on dans le rapport, la délégation constatait "la présence de plusieurs véhicules militaires ou de police stationnés sur presque chaque coin de rue". En outre, la plupart des Sahraouis, avec qui la délégation s'est entretenue, "manifestaient des inquiétudes face aux intimidations suscitées par la forte présence des militaires et des policiers, en uniforme et en civil, qui les suivaient et proféraient contre eux des propos déplacés". La délégation de RFK Center affirme que pendant tout son séjour à El-Ayoum, elle avait été elle-même "constamment surveillée par des agents de sécurité en civil marocains". Rapportant les témoignages de Sahraouis sur de nombreux cas de brutalités policières contre des manifestants pacifiques, la délégation note avoir constaté de visu un tel incident au cours duquel des policiers ont attaqué une femme sahraouie qui manifestait pacifiquement. Les forces de sécurité marocaines, poursuit le rapport, sont allées jusqu'à "tenter d'empêcher la délégation d'être témoin de cet incident en recourant à des agressions verbales et physiques". Pour discréditer le témoignage de la délégation sur cet incident, s'étonne le rapport, un communiqué de presse officiel marocain prétendit que "la femme sahraouie fut blessée suite à un évanouissement", tandis que l'authenticité des photos présentées à un responsable du ministère marocain de l'Intérieur, en guise de preuve, a été arbitrairement réfutée par ce dernier. Pire encore, même le personnel de l'hôpital qui a permis à la délégation de rendre visite à cette manifestante sahraouie a été menacé de licenciement, souligne encore le rapport. Tout en dénonçant les assassinats d'indépendantistes sahraouis par les forces de sécurité marocaines, ainsi que les cas de tortures et de disparitions, RFK Center souligne que "la préoccupation majeure pour la délégation est l'impunité quasi-absolue pour violation des droits de l'homme" des Sahraouis perpétrée par les forces de l'ordre marocaines. S'exprimant sur la violation des droits des Sahraouis à la liberté d'expression, de réunion et d'association, la délégation rapporte le cas de plusieurs Sahraouis poursuivis pénalement après avoir été arrêtés et accusés de trahison pour avoir critiqué le gouvernement marocain durant un séjour en Algérie.

Une des principales préoccupations exprimées par les défenseurs sahraouis des droits de l'homme, souligne le rapport, est "le refus des autorités marocaines de l'octroi d'agrément aux organisations de la société civile et particulièrement celles dont les opinions sont en opposition à celle du gouvernement marocain".

Outre les multiples entraves (agressions, menaces, surveillance) aux activités des défenseurs des droits de l'Homme, le rapport américain note que "la délégation a été informée, par des avocats, des harcèlements permanents et des obstacles auxquels ils sont confrontés pour défendre les victimes de violations des droits de l'homme, qui ont été détenues et torturées pour avoir participé à des manifestations pacifiques". Même la délégation de RFK Center "a fait l'objet d'intimidations et de harcèlement qui obstruaient notre capacité à travailler", déplore le rapport. Sur ce point, la délégation souligne que durant son séjour à El-Ayoum, elle était "constamment suivie par deux ou plusieurs voitures alors que des policiers en civil avaient tenté de l'empêcher de filmer ou de photographier les scènes de passage à tabac de manifestants pacifiques". A ce propos, la délégation a exprimé sa "profonde préoccupation d'éventuelles représailles contre les personnes qui ont collaboré avec le RFK Center" durant sa mission. En somme, déplore le rapport, "la présence massive des forces de sécurité, les violations du droit à la vie, à la liberté, à l'intégrité physique, à la liberté d'expression, de réunion et d'association créent une atmosphère de peur et d'intimidation qui viole les règles de droit et le respect des droits de l'Homme du peuple sahraoui". Sur la base de ce constat, insiste-t-il, "le RFK Center demande au gouvernement marocain de mettre un terme à ce type de violences qui affectent le peuple sahraoui qui soutient l'indépendance du Sahara occidental". Outre ce rapport préliminaire qui sera suivi prochainement par un autre plus détaillé et accompagné de recommandations, la délégation a également publié un communiqué à l'issue de sa mission dans lequel elle précise que RFK Center est "déterminé à poursuivre le dialogue avec le gouvernement marocain sur la situation des droits de l'homme au Sahara occidental". Pour le directeur des partenaires de RFK pour les droits de l'homme, Santiago Canton, membre argentin de la délégation, "un mécanisme international permanent pour protéger les droits de l'homme du peuple sahraoui doit être immédiatement mis en œuvre par la communauté internationale".

Très Libre

L'ÉCOLE ALGÉRIENNE Pousse UN SOUPIR DE SOULAGEMENT



sidou@lemidi-dz.com

OPÉRATIONS DE POLICE

109 individus interpellés

Dans le cadre de la lutte contre la criminalité, les services de police des wilayas de Tipaza, Aïn Defla et Mostaganem, ont mené, le 2 septembre passé, plusieurs opérations de police, donnant lieu à l'in-

terpellation de 109 individus, impliqués dans diverses infractions, entre autres, détention de drogue, d'armes blanches et de boissons alcoolisées.

CRIME CRAPULEUX À TEBESSA

L'auteur serait le gendre de la victime

Le 2 septembre passé, il a été enregistré l'admission au service des urgences de l'hôpital de Tébessa, d'un homme âgé de 36 ans, résidant à Tébessa, présentant de graves blessures au niveau du thorax, perçues par arme blanche. La malheureuse victime a succombé à ses blessures. Les

investigations menées par les éléments de Sûreté de wilaya de Tébessa, ont permis l'identification de l'auteur, qui ne serait autre que le gendre de la victime, 32 ans, demeurant lui aussi à Tébessa. D'intenses recherches sont en cours en vue de l'appréhender.

LUTTE CONTRE LE BANDITISME

Deux jeunes dealers arrêtés à Tindouf

Agissant sur information, les éléments de la Police judiciaire de la Sûreté de wilaya de Tindouf, ont mené, il y a quelques jours, une opération qui s'est soldée par l'interpellation d'un dealer âgé de 30 ans, en possession de 915 grammes de cannabis. Le même jour, il a été également procédé à l'interpellation d'un autre dealer, 20 ans, en possession de 480 grammes de cannabis. Les mis en cause ont été présentés devant le parquet compétent.



TENTATIVE DE CAMBRIOLAGE D'UN BUREAU DE POSTE

Le suspect interpellé



Les gendarmes de la brigade de Gendarmerie nationale de Sidi Ben-Adda ont interpellé, à l'intérieur d'un bureau de poste situé au centre-ville un individu âgé de 27 ans. Le suspect tentait de dévaliser ledit bureau de poste en utilisant pour arme une bombe lacrymogène.

TRAFIC DE DROGUE

30 kg de kif rejeté par la mer à Tlemcen

Les gendarmes de la brigade de Boukanoune ont récupéré un sac contenant trente (30) kg de kif traité, rejeté par les

vagues à la plage de Bider, commune de Bab El-Assa. Une enquête est ouverte.

L. H.